

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
Réunions des 26 juin et 11 juillet 2008**



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Président : Monsieur Philippe MADRELLE

<u>Cantons</u>	<u>Conseillers Généraux</u>
Arcachon	* Monsieur Yves FOULON , Conseiller Général, Maire d'Arcachon
Audenge	* Monsieur Christian GAUBERT , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lanton
Auros	* Madame Martine FAURE , Députée de la Gironde, Conseillère Générale
Bazas	* Monsieur Jean DARREMONT , Conseiller Général
Bègles	* Monsieur Jean-Jacques PARIS , Vice-Président du Conseil Général
Belin-Beliet	* Monsieur Alain PÉRONNAU , Conseiller Général
Blanquefort	* Madame Christine BOST , Conseillère Générale, Maire d'Eysines
Blaye	* Monsieur Xavier LORIAUD , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Blaye
Bordeaux I	* Monsieur Philippe DORTHE , Conseiller Régional, Conseiller Général
Bordeaux II	* Madame Michèle DELAUNAY , Députée de la Gironde, Conseillère Générale
Bordeaux III	* Monsieur Michel DUCHÊNE , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Bordeaux
Bordeaux IV	* Monsieur Jean-Louis DAVID , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Bordeaux
Bordeaux V	* Monsieur Matthieu ROUVEYRE , Questeur de l'Assemblée Départementale
Bordeaux VI	* Monsieur Jacques RESPAUD , Vice-Président du Conseil Général

Bordeaux VII	* Monsieur Daniel JAULT , Conseiller Général
Bordeaux VIII	* Monsieur Pierre LOTHAIRE , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Bordeaux
Bourg-sur-Gironde	* Monsieur Max JEAN-JEAN , Conseiller Général, Maire de Prignac et Marcamps
Branne	* Monsieur Christian MUR , Conseiller Général, Maire de Saint-Quentin de Baron
Cadillac	* Monsieur Hervé Le TAILLANDIER de GABORY , Conseiller Général, Maire de Cadillac
Captieux	* Monsieur Jean-Luc GLEYZE , Vice-Président du Conseil Général
Carbon-Blanc	* Monsieur Philippe MADRELLE , Sénateur de la Gironde, Président du Conseil Général
Castelnau-Médoc	* Monsieur Yves LECAUDEY , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Sainte-Hélène
Castillon la Bataille	* Monsieur Guy MARTY , Conseiller Général, Maire de Sainte-Terre
Cenon	* Monsieur Alain DAVID , Conseiller Général, Maire de Cenon
Coutras	* Monsieur Pierre BARRAU , Conseiller Général, Maire de Porchères
Créon	* Monsieur Jean-Marie DARMIAN , Conseiller Général, Maire de Créon
Fronsac	* Monsieur Michel FROUIN , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lugon et l'Île du Carney
Gradignan	* Madame Anne-Marie KEISER , Vice-Présidente du Conseil Général
Grignols	* Monsieur Jean-Pierre BAILLÉ , Conseiller Général, Maire de Grignols
Guitres	* Monsieur Alain MAROIS , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Saint-Denis de Pile
Floirac	* Monsieur Jean-Pierre SOUBIE , Conseiller Général, Maire de Tresses

La Brède	* Monsieur Bernard FATH , Conseiller Général, Maire de Léognan
La Réole	* Monsieur Bernard CASTAGNET , Conseiller Général, Maire de La Réole
La Teste de Buch	* Monsieur Jacques CHAUVET , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Gujan-Mestras
Langon	* Monsieur Pierre AUGÉY , Conseiller Général, Maire de Fargues de Langon
Le Bouscat	* Monsieur Dominique VINCENT , Conseiller Général
Lesparre	* Monsieur Francis MAGENTIES , Conseiller Général
Libourne	* Monsieur Gilbert MITTERRAND , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Libourne
Lormont	* Monsieur Jean TOUZEAU , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lormont
Lussac	* Monsieur Pierre YERLÈS , Conseiller Général, Maire de Montagne
Mérignac I	* Madame Marie RÉCALDE , Conseillère Générale, Adjointe au Maire de Mérignac
Mérignac II	* Monsieur Jacques FERGEAU , Conseiller Général
Monségur	* Monsieur Bernard DUSSAUT , Sénateur de la Gironde, Premier Vice-Président du Conseil Général
Pauillac	* Monsieur Sébastien HOURNAU , Conseiller Général, Maire de Pauillac
Pellegrue	* Monsieur José BLUTEAU , Conseiller Général, Maire de Pellegrue
Pessac I	* Madame Edith MONCOUCUT , Vice-Présidente du Conseil Général, Adjointe au Maire de Pessac
Pessac II	* Monsieur Jean-Jacques BENOÎT , Conseiller Général, Maire de Pessac
Podensac	* Monsieur Hervé GILLÉ , Conseiller Général

Pujols	* Monsieur Gérard CÉSAR , Sénateur de la Gironde, Conseiller Général, Maire de Rauzan
Saint-André de Cubzac	* Monsieur Jacques MAUGEIN , Questeur de l'Assemblée Départementale
Saint-Ciers-sur-Gironde	* Monsieur Philippe PLISSON , Député de la Gironde, Conseiller Général, Maire de Saint-Caprais de Blaye
Sainte-Foy la Grande	* Monsieur Robert PROVAIN , Conseiller Général, Maire de Sainte-Foy la Grande
Saint-Laurent Médoc	* Monsieur Henri LAURENT , Conseiller Général,
Saint-Macaire	* Monsieur Michel HILAIRE , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Saint-Pierre d'Aurillac
Saint-Médard en Jalles	* Monsieur Serge LAMAISON , Conseiller Général, Maire de Saint-Médard en Jalles
Saint-Savin de Blaye	* Monsieur Alain RENARD , Vice-Président du Conseil Général
Saint-Symphorien	* Monsieur Philippe CARREYRE , Conseiller Général, Maire de Louchats
Saint-Vivien du Médoc	* Monsieur Serge LAPORTE , Conseiller Général, Maire de Grayan et l'Hôpital
Sauveterre de Guyenne	* Monsieur Yves de PONTON d'AMECOURT , Conseiller Général, Maire de Sauveterre de Guyenne
Talence	* Monsieur Gilles SAVARY , Député au Parlement Européen Vice-Président du Conseil Général
Targon	* Monsieur Alain LEVEAU , Conseiller Général, Maire de Bellebat
Villandraut	* Madame Isabelle DEXPERT , Vice-Présidente du Conseil Général, Maire de Pompéjac
Villeneuve-d'Ornon	* Madame Martine JARDINÉ , Conseillère Générale

LA COMMISSION PERMANENTE

PRÉSIDENT : Philippe MADRELLE

PREMIER VICE-PRÉSIDENT : Bernard DUSSAUT

VICE-PRÉSIDENTS :

Jean TOUZEAU, Alain MAROIS, Gilbert MITTERRAND,
Anne-Marie KEISER, Alain RENARD, Jean Luc GLEYZE,
Edith MONCOUCUT, Michel FROUIN, Isabelle DEXPERT,
Jean Jacques PARIS, Jacques RESPAUD, Christian GAUBERT,
Yves LECAUDEY, Gilles SAVARY.

MEMBRES :

Yves D'AMECOURT, Pierre AUGÉY, Jean-Jacques BENOIT,
Christine BOST, Bernard CASTAGNET, Gérard CESAR, Jean DARREMONT,
Alain DAVID, Jean Louis DAVID, Michèle DELAUNAY, Philippe DORTHE,
Bernard FATH, Martine FAURE, Yves FOULON, Sébastien HOURNAU,
Martine JARDINÉ, Max JEANJEAN, Daniel JAULT, Serge LAMAISON,
Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Guy MARTY,
Christian MUR, Philippe PLISSON, Jean-Pierre SOUBIE,
Dominique VINCENT, Pierre YERLÈS.

LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ - LES COMMISSIONS AVEC LES MEMBRES ET LES PRÉSIDENTS

VICES-PRÉSIDENTS	SECTEURS D'ACTIVITÉ	COMMISSIONS	PRÉSIDENTS	MEMBRES
Bernard DUSSAUT	I - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE. COORDINATION DE LA CONFERENCE DES VICE-PRÉSIDENTS	1 - Aides aux communes et structures de coopérations intercommunales 2 - Politiques contractuelles territoriales	Guy MARTY Bernard CASTAGNET	Christine BOST, Gérard CESAR, Hervé de GABORY, Serge LAPORTE, Francis MAGENTIES, Gilbert MITTERRAND, Alain PERONNAU
Jean TOUZEAU	II - HABITAT, DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET RURAL, INSERTION, URBANISME, MAITRISE FONCIERE	3 - Habitat, Développement social urbain et rural 4 - Urbanisme, Maîtrise foncière 5 - Emploi Insertion	Martine JARDINE Marie RECALDE Hervé GILLE	Gérard CESAR, Isabelle DEXPERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Martine JARDINE, Jean-Jacques PARIS, Marie RECALDE Jean Pierre BAILLE, Philippe DORTHE, Daniel JAULT, Henri LAURENT, Jacques MAUGEIN, Marie RECALDE, Gérard CESAR, Jean DARREMONT, Serge LAMAISON, Yves LECAUDEY, Alain RENARD, Jean-Pierre SOUBIE Jean Pierre BAILLE, Jean-Luc GLEYZE, Daniel JAULT, Matthieu ROUYEVRE
Alain MAROIS	III - CITOYENNETE, EDUCATION, JEUNESSE	6 - Collèges	Robert PROVAIN	Jean-Jacques BENOIT, Philippe CARREYRE, Anne-Marie KEISER, Alain LEVEAU, Serge LAMAISON, Xavier LORIAUD, Guy MARTY, Jean-Jacques PARIS, Dominique VINCENT
Gilbert MITTERRAND	IV - COOPERATION INTER-INSTITUTIONNELLE	7 - Citoyenneté, Jeunesse, Politique éducative 8 - Coopération inter-institutionnelle	Sébastien HOURNAU Michèle DELAUNAY	Jean-Marie DARMIAN, Henri LAURENT, Robert PROVAIN, Jacques RESPAUD, Dominique VINCENT Jean DARREMONT, Jacques FERGEAU, Yves LECAUDEY, Jacques MAUGEIN, Jean TOUZEAU
Anne-Marie KEISER	V - COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, ADMINISTRATION ELECTRONIQUE, RESEAUX PUBLICS D'INFORMATION	9 - Communication, Relations publiques, Système d'information institutionnel, Schéma départemental numérique	Henri LAURENT	José BLUTEAU, Bernard DUSSAUT, Christian GAUBERT, Pierre LOTHIAIRE, Alain MAROIS, Christian MUR, Alain RENARD, Matthieu ROUYEVRE
Alain RENARD	VI - PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL COMMUN, TOURISME	10 - Environnement 11 - Pêche eau 12 - Tourisme	Jean Marie DARMIAN Jacques MAUGEIN Philippe DORTHE	Pierre AUGÉY, Christine BOST, Jacques CHAUVET, Bernard FATH, Yves FOULON, Hervé de GABORY, Sébastien HOURNAU, Philippe PLISSON Jean DARREMONT, Yves FOULON, Hervé de GABORY, Max JEAN-JEAN, Guy MARTY, Robert PROVAIN Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Martine FAURE, Yves FOULON, Hervé GILLE, Sébastien HOURNAU
Jean-Luc GLEYZE	VII - ECONOMIE SOLIDAIRE	13 - Action économique solidaire	Christine BOST	Jean Pierre BAILLE, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Hervé GILLE, Xavier LORIAUD, Gilbert MITTERRAND, Philippe PLISSON, Matthieu ROUYEVRE
Edith MONCOUCUT	VIII - SOLIDARITE, AUTONOMIE, ACTION SOCIALE	14 - Développement agricole, Ostréiculture, Pêche, Tourêt, Elevage 15 - Personnes handicapées, Personnes âgées et Actions de santé 16 - Enfance, famille	Alain LEVEAU Pierre YERLES	Pierre BARRAU, Jacques CHAUVET, Martine FAURE, Michel HILAIRE, Xavier LORIAUD, Alain MAROIS, Robert PROVAIN, Marie RECALDE, Jean-Pierre SOUBIE Jean TOUZEAU Yves d'AMECOURT, Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Martine JARDINE, Alain MAROIS
Michel FROUIN	IX - TRANSPORTS ET INTERMODALITE	17 - Transports et Intermodalités	Max JEAN-JEAN	Jean-Jacques BENOIT, José BLUTEAU, Christine BOST, Bernard CASTAGNET, Michel DUCHENE, Serge LAPORTE, Philippe PLISSON
Isabelle DEXPERT	X - CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE	18 - Développement culturel 19 - Développement sportif 20 - Vie associative	Hervé de GABORY Serge LAPORTE Matthieu ROUYEVRE	Bernard CASTAGNET, Alain DAVID, Jean Louis DAVID, Philippe DORTHE, Bernard DUSSAUT, Martine FAURE, Michel HILAIRE, Francis MAGENTIES, Dominique VINCENT Jean Louis DAVID, Jacques FERGEAU, Max JEAN-JEAN, Alain LEVEAU, Pierre LOTHIAIRE, Edith MONCOUCUT, Edith MONCOUCUT
Jean-Jacques PARIS	XI - INFRASTRUCTURES ET SECURITE ROUTIERE	21 - Voirie départementale et Sécurité routière	Pierre AUGÉY	Pierre BARRAU, José BLUTEAU, Philippe CARREYRE, Michel DUCHENET, Bernard FATH, Michel FROUIN, Jacques MAUGEIN, Christian MUR, Jean-Pierre SOUBIE
Jacques RESPAUD	XII - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL	22 - Ressources humaines et dialogue social	Bernard FATH	Daniel JAULT, Anne-Marie KEISER, Alain LEVEAU, Christian MUR, Alain RENARD, Pierre YERLES
Christian GAUBERT	XIII - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL, PORTS, HEBERGEMENT, MOYENS ET SERVICES	23 - Patrimoine bâti départemental, Ports départementaux, Hébergement des services	Philippe CARREYRE	Pierre AUGÉY, Pierre BARRAU, Jacques CHAUVET, Michel FROUIN, Francis MAGENTIES, Edith MONCOUCUT, Alain PERONNAU, Jacques RESPAUD, Jean TOUZEAU
Yves LECAUDEY	XIV - FINANCES, CONTROLE DE GESTION	24 - Finances, Contrôle de gestion	Jacques FERGEAU	14 Vice-Présidents + Yves d'AMECOURT, Jean-Jacques BENOIT, Jean-Marie DARMIAN, Michèle DELAUNAY
Gilles SAVARY	XV - DOSSIERS TRANSVERSAUX			

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Réunion du 26 juin 2008 matin	13
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général	15
Réunion du 26 juin 2008 après-midi	71
Réunion du 11 juillet 2008 matin – Présentation par Monsieur Francis IDRAC, Préfet de la Gironde, du rapport sur l'activité 2007 des Services de l'Etat en Gironde	137
 Questure	
Désignation d'un quinzième Vice-Président	19
Communication de la lettre d'observation définitive de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine sur les comptes et la gestion du Conseil Général de la Gironde	21
 Aides aux communes et structures de coopérations intercommunales	
Intempéries du printemps 2008 – Travaux de réparation de la voirie communale ou intercommunale	36
 Politiques contractuelles territoriales	
Politique de développement durable des territoires girondins – Prorogation du soutien à l'animation des Pays	38
Politique territoriale, citoyenne et durable – "Gironde 2014"	39
 Habitat, Développement social urbain et rural	
Le soutien aux territoires sensibles	43
 Collèges	
Appel à projets du Conseil Général de la Gironde pour les Agendas 21 des collèges publics	46
Mise en œuvre d'une politique départementale de restauration publique dans les collèges de Gironde	74

Environnement

Politique environnementale.....	52
Adhésion du Conseil Général au Syndicat Mixte d'études pour la mise en œuvre du Plan de Gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde.....	77
Espaces Naturels Sensibles – Bilan des acquisitions financées par la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles pour l'année 2007.....	58

Tourisme

Développement touristique	82
---------------------------------	----

Enfance, famille

Réalisations de type expérimental dénommées "micro-crèches" – Code de la santé Publique - Décret n° 2007-230 du 20 février 2007 - Application de l'article R 2324-47.....	59
---	----

Transports et Intermodalités

Transports publics interurbains de voyageurs.....	61
Réseau Trans-Gironde – Tarification scolaire 2008-2009	63

Développement culturel

Obligation de décoration des constructions publiques – 1 % : règlement intérieur relatif à la mise en place des comités artistiques et leur fonctionnement.....	66
Parcours de découvertes culturelles	68

Voirie départementale et Sécurité routière

Politique départementale relative aux infrastructures routières.....	79
Fixation de la redevance d'occupation du domaine public routier départemental par des pétitionnaires non opérateurs de télécommunication, pour des réseaux de communication électronique.....	81

Ressources humaines et dialogue social

Dotation des services en moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions.....	84
Transformations d'emplois au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.....	88
Transformation de postes à la suite des Commissions Administratives Paritaires	89
Contractuels.....	91

Résorption de l'emploi précaire	92
Contrats occasionnels.....	93

Patrimoine bâti départemental, Ports départementaux, Hébergement des services

Patrimoine départemental.....	94
Domaine immobilier du Département de la Gironde – Bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2007 – Approbation de la mise à jour du répertoire général du domaine départemental	96
Modification du règlement des Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime des ports départementaux de la Gironde.....	97

Finances, Contrôle de gestion

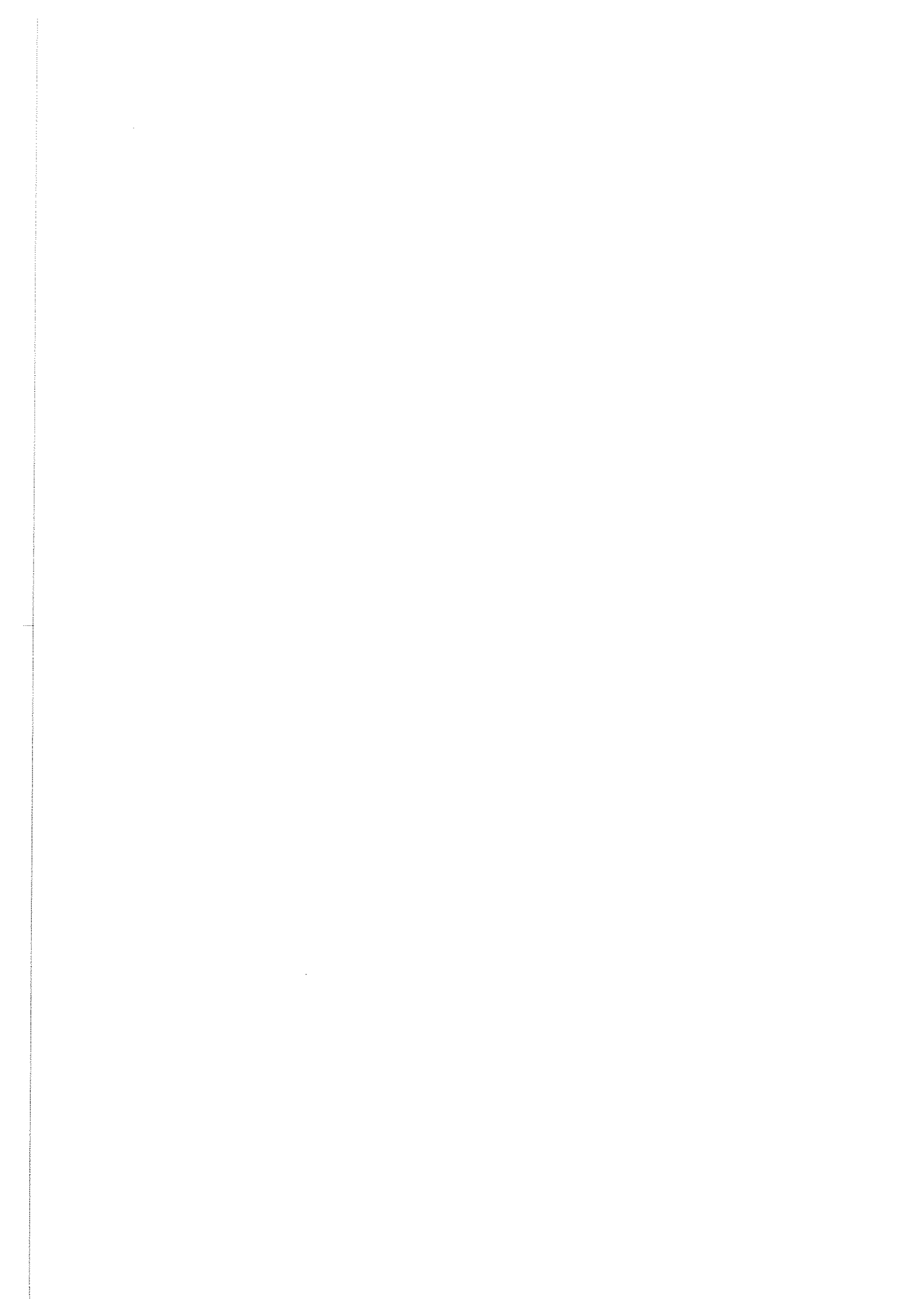
Compte de gestion du Payeur Départemental pour l'exercice 2007	99
Compte Administratif – Réalisation des recettes et des dépenses pour l'exercice 2007.....	100
Bilan des garanties et cautions d'emprunt – Exercice 2007.....	111
Affectation des résultats du Budget Principal et des comptes annexes.....	110
Recouvrement des recettes et admissions en non valeur de l'exercice 2007	118
Budget Supplémentaire 2008	128

Communications 119

- Rapport des administrateurs de la SEML Route des Lasers – Application
de l'article L 1524-5 (Alinéa 15) du Code Général des Collectivités Territoriales
relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales – Exercice 2007
- Rapport des administrateurs de la SEM Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) –
Application de l'article L 1524-5 (Alinéa 15) du Code Général des Collectivités
Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales – Exercice 2007
- Rapport des administrateurs de Gironde Développement – Application
de l'article L 1524-5 (Alinéa 15) du Code Général des Collectivités Territoriales
relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales – Exercice 2007

Vœux et Motions

Motion pour l'intégration de la gare de Libourne dans la convention de dessertes T.G.V. des gares de la ligne actuelle Bordeaux-Paris	120
Motion de soutien à la médecine en zone rurale	121
Motion de soutien aux chasseurs girondins, défenseurs de l'identité régionale et de la ruralité.....	126
Motion sur le devenir de la Défense Nationale	122



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 26 JUIN 2008

Matin

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 26 juin 2008

Matin

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre AUGÉY, Jean-Pierre BAILLE, Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, José BLUTEAU, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jacques CHAUVET, Yves d'AMECOURT, Jean Marie DARMIAN, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Hervé De GABORY, Mmes Michèle DELAUNAY, Isabelle DEXPERT, MM. Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Yves FOULON, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Mme Martine JARDINE, M. Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAPORTE, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Robert PROVAIN, Mme Marie RECALDE, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUVEYRE, Gilles SAVARY, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU, Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

Excusés : MM. Gérard CESAR, Philippe DORTHE, Bernard FATH, Daniel JAULT, Serge LAMAISON, Henri LAURENT, Alain PERONNAU.

La séance est ouverte à 9 h 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues. Notre réunion d'aujourd'hui s'inscrit dans le calendrier budgétaire classique de notre institution, puisque nous devons examiner le Compte Administratif 2007 et voter ensuite le Budget Supplémentaire, même si d'autres dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Vous me permettrez, avant toute chose, de féliciter très chaleureusement notre collègue, Gilles Savary, qui vient d'être brillamment réélu Conseiller Général de Talence.

Applaudissements

Je ne reviendrai pas sur la loi "abracadabrantésque" qui l'a contraint à démissionner et à se représenter. Cet épisode est clos. Je suis très heureux d'accueillir de nouveau Gilles Savary dans cette enceinte. Nous connaissons et apprécions son talent, et personnellement je sais que, malgré ce contretemps, il n'est pas resté éloigné des grands dossiers et du quotidien de notre institution.

Arrêtons-nous maintenant sur le Compte Administratif 2007, qui traduit tout d'abord la bonne santé financière du Département, mais qui repose toujours en grande partie sur la tenue des droits de mutation, dont l'avenir est pour le moins incertain. Je vous rappelle que ces droits de mutation n'ont rien à voir avec les transferts de ressources de l'Etat. A cet égard, nous avons remarqué que l'évolution de ces droits de mutation ralentit, puisque leur taux de progression a été divisé par deux en un an.

Face à la détérioration économique, au pouvoir d'achat en berne, et aux difficultés sociales croissantes que connaissent de très nombreuses familles, nous ne pouvons ignorer la réelle fragilité des budgets départementaux qui risquent de retrouver le fameux effet de ciseau des années quatre-vingt dix, avec des augmentations fortes des dépenses de Solidarité et un faible dynamisme des ressources.

Nous évoquions, en octobre dernier, le contexte juridique des textes touchant à la réglementation des marchés, de plus en plus contraignants, qui conduisent, entre autres, le secteur du bâtiment à ne pas se mobiliser sur les marchés publics. Nous constatons, face à cette réalité, la difficulté que nous avons à exécuter certains de nos projets et nous enregistrons un retard de nos investissements.

Pour autant, comme en témoigne le Compte Administratif 2007, la dynamique d'affectation des autorisations de programmes est plus que satisfaisante, soit 80 % dans des domaines d'intervention toujours essentiels pour les citoyens et les territoires. Nous n'aurons négligé ni la solidarité départementale, ni l'éducation, pas plus que l'amélioration du réseau routier, ou notre soutien à la vie culturelle, sportive et associative. Le volume des investissements réalisés atteint donc au total un peu plus de 191 M€.

J'ajouterai, sans vouloir entrer dans des détails qu'abordera tout à l'heure notre collègue, Yves Lecaudey, que nous aurons recouru de façon très modérée à l'emprunt en 2007, soit 5 M€, et que, contrairement à d'autres départements, nous n'avons pas réamorcé un processus de réendettement. Nous devons préserver des marges de manœuvre face à un avenir aux contours les plus flous, alors que le retard pris sur nos investissements sera en voie de résorption.

Et quand j'évoque le contexte difficile que nous traversons ou l'avenir incertain, je ne saurais faire abstraction des conclusions émises par l'Observatoire d'Évaluation des Transferts de Compétences et des Nouvelles Charges, dont nous reconnaissons tous ici l'impartialité. L'Observatoire, réuni le 6 juin dernier, révèle ainsi un manque à gagner, non compensé par l'État, sur les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, de près de 30 M€ par an. Voilà, mes chers collègues, la somme qui reste bel et bien à la charge du Département, alors que la Constitution pose le principe d'une compensation à l'euro près.

Sans vouloir ouvrir ici de polémique stérile, il me paraît indispensable de rappeler ce que coûtent les transferts de compétences prévus par la Loi du 13 août 2004, naturellement très mal compensés par l'État... Vous pouvez en juger. Je vous ai adressé un courrier pour vous alerter sur cet état de fait ; une lettre qui a aussi été envoyée aux maires, aux présidents de la Région, de la CUB, des communautés de communes et à nos parlementaires girondins. Toutes nos collectivités sont touchées par cette fuite en avant de l'État, par ce désengagement massif, d'autant plus grave qu'il concerne directement la solidarité nationale, comme l'aide aux personnes âgées ou aux handicapées. Comme je vous l'ai écrit, il me semble nécessaire que nous échangions le plus possible, et que nous nous concertions avec nos collègues des autres collectivités girondines. Subir n'est pas agir ! Il me semble légitime que nos concitoyens entendent clairement les choses. Il n'est pas responsable de faire porter à nos collectivités le poids de la faillite de l'État.

Faut-il rappeler, une fois de plus, que là où l'État peut s'accommoder d'un recours à la dette publique - et il ne s'en prive pas ! - nous devons, nous, comme la Loi nous l'impose, présenter un budget équilibré.

Quant au Budget Supplémentaire qui va être soumis au vote, comme vous l'aurez remarqué, il reste un exercice d'ajustement, réduisant de 22 M€ les crédits ouverts au Budget Primitif, au titre du Budget Principal. Le Budget Supplémentaire s'équilibre ainsi, au titre du budget principal, à un peu plus de 107 M€, après reprise des résultats antérieurs. Pour autant, et vous l'aurez constaté, malgré les difficultés conjoncturelles, nous maintenons le cap d'une programmation ambitieuse, en particulier en ce qui concerne l'équipement et les infrastructures.

La programmation des investissements pour 2008 a été dimensionnée à hauteur de 357,7 M€, après un volume record en 2007 de 396 M€, et une moyenne de 292 M€ sur les trois exercices précédents. Les infrastructures routières sont tout particulièrement concernées avec 12,3 M€, dont plus de 10 M€ sur les programmations pluriannuelles d'investissements des routes et du réseau routier transféré. Notre objectif est naturellement, en nous adaptant à la situation économique et juridique, d'améliorer nos taux de réalisations. Nous y parviendrons, je n'en doute pas, grâce à l'effort permanent et collectif de nos directions et de nos services.

D'autres points sont à l'ordre du jour, au-delà de l'adoption du Compte Administratif 2007 et du vote du Budget Supplémentaire 2008. Je citerai tout d'abord la communication qui vous est faite de la lettre d'observation définitive de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine sur les comptes et la gestion du Conseil Général. A cet égard, vous me permettrez de vous faire part de mon grand étonnement face à un emballement médiatique pour le moins injustifié. J'ai derrière moi assez de carrière politique pour repérer les coups bas, pour savoir d'où ils viennent, et pour comprendre aussi qu'il est difficile d'être ultra-minoritaire dans une assemblée comme la nôtre. C'est ainsi. Les électeurs ont tranché. Ils ont largement renouvelé leur confiance à mon équipe. Alors, que certains aillent chercher des raisons de nous déstabiliser, ils peuvent toujours essayer ! Mais je vous invite, mes chers collègues, à lire le document qui vous a été remis de façon objective.

Le contrôle des comptes de 2001 à 2004 et de la gestion 2001-2006 s'inscrit dans une périodicité régulière d'environ cinq ans pour toutes les grandes collectivités territoriales comme la nôtre. Le Conseiller maître à la Cour des comptes, après s'être livré à un travail de fond, minutieux, et qui s'est étalé dans le temps, accorde au Conseil Général de la Gironde un

satisfecit en matière de gestion financière et de gestion de la dette et trésorerie. Je tiens ici, mes chers collègues, à féliciter Monsieur le Directeur Général des Services, Gérard Marty, Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé des Finances, Jacky Lebeau, et leurs équipes qui peuvent être légitimement fières de cet audit des plus positifs. Les seules réserves émises touchent des domaines dans lesquels le Conseil Général n'a pas toute latitude d'action ; je pense en particulier au Schéma départemental des personnes âgées. Comme je l'ai indiqué par lettre au Conseiller Maître à la Cour des Comptes qui a effectué ce contrôle, je ne peux que partager son analyse. Le Schéma prévoyait ainsi, en 2002, l'installation et l'autorisation de 1921 places supplémentaires en établissements pour la fin 2007. Or, avec 1063 places, le chiffre est nettement inférieur à l'objectif ; je le regrette d'autant plus que la responsabilité en incombe totalement à l'État et au retard qu'il a pris pour débloquer les crédits correspondants. Vous savez que les soins infirmiers c'est l'Etat, et quand je suis prêt à signer l'agrément pour le Conseil Général, le Préfet ou le Sous-Préfet ne sont pas là. Il y a quelque temps un maire m'a appelé pour l'ouverture d'un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes. Je lui ai dit que le lendemain matin je pouvais aller signer en mairie, mais j'ai demandé que le Sous-Préfet soit là en même temps que moi. Le Sous-Préfet malheureusement n'est pas venu.

A l'ordre du jour, mes chers collègues, vous est proposée l'adoption de la Charte Girondine pour un pacte social, citoyen et durable ; il s'agit de valider le principe d'une refondation de notre politique territoriale contractuelle, au regard de cette charte, et d'autoriser la création du Conseil Départemental du Dialogue Territorial Citoyen et Durable. Ces actes sont fondamentaux et répondent aux objectifs que j'ai énoncés lors de notre dernière session plénière. Aujourd'hui, nous pouvons et devons donner un nouvel élan au développement durable, lui offrir de nouvelles dimensions, en particulier participatives. C'est par l'implication de tous, citoyens et élus, que notre politique de développement durable des territoires girondins peut générer une réelle gouvernance territoriale. Nous avons les moyens, si vous m'autorisez l'expression, d'amener le développement durable "à l'âge adulte".

C'est dans le même ordre d'idée, après l'excellent travail qui a prévalu dans l'élaboration concertée du Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde, qu'il vous sera proposé d'adhérer au Syndicat Mixte d'études chargé de sa mise en œuvre. Les mêmes principes de concertation et d'ouverture prévaudront, grâce à un syndicat mixte réunissant toutes les collectivités, qui doivent sur le terrain contribuer à la réussite de ce plan.

Enfin, je soulignerai que nous devons arrêter aujourd'hui les orientations générales de la politique départementale de restauration scolaire. Cette responsabilité qui nous a été transférée n'est pas neutre puisque, vous le savez, la restauration est un enjeu prioritaire, lié à l'hygiène alimentaire des 50.000 collégiens qui fréquentent les restaurants scolaires, mais aussi en terme d'organisation à mettre en œuvre pour répondre à nos obligations. Là comme ailleurs, nous saurons faire face avec détermination, soucieux de répondre à la grande confiance que nous font nos concitoyens, une confiance largement renouvelée lors de la dernière consultation cantonale.

Vous me connaissez suffisamment pour savoir que c'est dans l'action que je préfère voir s'engager résolument notre assemblée, ce qui n'interdit ni prospective ni réflexion, comme le prouve l'excellent essor de notre politique de développement durable.

Quelle que soit la place que vous occupez dans cet hémicycle, je sais pouvoir vous faire confiance pour donner tout son sens au mandat qui nous a été délivré ; un mandat à durée

déterminée qui exige d'agir sans attendre, avec détermination, modestie et également avec passion !

Je vous remercie, mes chers collègues

ELECTION D'UN QUINZIEME VICE-PRESIDENT

Vous savez qu'après les dernières élections cantonales, nous avons élu quatorze vices-présidents. Gilles Savary vient d'être réélu conseiller général du canton de Talence. Il occupait dans la précédente mandature les fonctions de vice-président et n'a pu être reconduit. Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L 3122-4, prévoit que le Conseil Général peut comporter de quatre à quinze vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soient pas supérieurs à 30 % de l'effectif du Conseil et que quatorze ont été précédemment désignés. Je vous propose de procéder à la désignation de Gilles Savary en qualité de quinzième vice-président, auquel je confierai une délégation qui lui permettra de s'occuper, en liaison avec les autres vices-présidents, des grands dossiers transversaux, tel que le Plan Climat, la Pauvreté Précarité, et divers autres grands dossiers en fonction de l'actualité.

Je vous demande de vous prononcer favorablement sur cette désignation, et je mets cette proposition aux voix.

Yves D'AMECOURT :

Monsieur le Président, nous ne sommes pas contre cette proposition, simplement nous voulions signaler que ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Mais nous nous plierons à ce changement d'ordre du jour.

M. LE PRESIDENT :

Ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour, parce que celui-ci avait été élaboré avant la réélection de Gilles Savary. Je vous demande, étant donné la remarque, si vous m'autorisez à procéder à cette élection. Si vous êtes d'accord, je vous prie de bien vouloir le manifester en levant la main.

Tout le monde est d'accord, et donc je mets aux voix le poste de quinzième vice-président que je propose à Gilles Savary.

Gilles SAVARY :

Je ne participerai pas au vote.

DECISION : L'ELECTION DE GILLES SAVARY, QUINZIEME VICE-PRESIDENT, EST ADOPTE A LA MAJORITE. Gilles Savary ne participant pas au vote.

Gilles SAVARY :

Je voudrais à la fois me réjouir d'être à nouveau parmi vous, d'abord parce que le fauteuil et le siège de Talence est pourvu. Vous avez passé trois mois sans que le canton de Talence soit représenté. Heureusement, avec l'instauration des suppléants, et je salue ma suppléante Denise Greslard qui est dans le public, il y a la possibilité d'avoir des accidents de parcours sans rupture de continuité, je pense qu'il était dommage qu'un siège soit vacant et que de telles dispositions n'existaient pas auparavant.

Je voudrais vous remercier de la confiance que vous me manifestez en me proposant de reprendre une responsabilité à vos côtés, que je conçois naturellement comme un engagement de travail. Ce n'est pas une collection de titres, ni un tableau d'honneur. Je voudrais remercier l'ensemble de nos collègues, majorité et opposition confondues ; la majorité parce que je fais partie d'elle-même, et c'est toujours réconfortant de sentir que nous avons autour de nous des amis qui nous font confiance, mais aussi l'opposition qui a fait montre d'élégance et de fair play, et je la remercie solennellement. J'essaierai naturellement de m'acquitter avec la plus grande ouverture possible de la tâche que vous voulez bien me confier Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT :

Voilà ce qui porte le groupe de la gauche à 50 conseillers, 47 socialistes et apparentés et 3 élus communistes, et 13 pour la droite.

DOSSIER (Q) 1

COMMUNICATION DE LA LETTRE D'OBSERVATION DEFINITIVE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'AQUITAINE SUR LES COMPTES ET LA GESTION DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général de la Gironde a fait l'objet d'une vérification des comptes (2001 à 2004), et de sa gestion (2001 – 2006) par la Chambre Régionale des Comptes. Ce contrôle s'inscrit dans une périodicité régulière d'environ cinq ans pour toutes les grandes collectivités territoriales comme la nôtre.

Conformément à l'article L241.11 du code des Juridictions Financières, le rapport définitif d'observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine sur les comptes (2001-2004) et la gestion (2001-2006) nous a été communiqué par Monsieur le Président, et il convient, après en avoir débattu, de lui donner acte de cette communication.

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves D'AMECOURT :

Vous ouvrez le débat sur la lettre de la Chambre Régionale des Comptes ?

M. LE PRESIDENT :

C'est la communication de la lettre de la Chambre Régionale des Comptes.

Yves D'AMECOURT :

Très bien, donc simplement avant de commencer nous sommes bien 14 élus dans le groupe Gironde Avenir. Je sais que vous le voulez plus petit qu'il n'est, mais nous sommes bien 14. Je suis désolé, Xavier Loriaud est bien un élu du groupe Gironde Avenir et nous sommes bien 14, donc je pense que vous êtes plutôt 49 que 50, j'en suis désolé.

M. LE PRESIDENT :

Il ne faut pas être désolé, au contraire, c'est magnifique,

Yves D'AMECOURT :

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons lu avec grand intérêt cette lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine. Et puisqu'il faut en débattre, voici les éléments que nous voulons apporter au débat. Au sujet de la situation financière du Département, la Chambre Régionale des Comptes conforte les analyses que nous avons souvent faites ici en assemblée plénière. Elle rappelle l'impact du transfert des compétences et des charges, ce que nous ne nions pas, puisque nous avons demandé la création d'un Observatoire de la Décentralisation, que vous l'avez créé et que nous y siégeons.

Nous constatons simplement que les charges liées à la décentralisation :

- ne sont pas toujours des charges transférées, comme c'est souvent dit, comme l'APA, par exemple, puisqu'il s'agit de charges nouvelles ; on ne peut transférer que ce qui existe ;
- que les charges liées à la décentralisation prennent leur origine dans des décisions imputables à des lois votées parfois avant la simple décentralisation de 2003 - 2004, des lois notamment votées par vous, Monsieur le Président, comme la loi sur la démocratie de proximité ou celle des 35 heures, qui ont eu pour impact de voir s'envoler les charges du SDIS, pour la loi sur les 35 heures, et la participation du Conseil Général au financement, suite au vote de la loi sur la démocratie de proximité ;
- enfin, et c'est bien le plus important, que les charges nouvelles ou transférées, et c'est une spécificité girondine, sont très largement compensées par l'augmentation de la taxe sur les droits de mutations ; vous parlez des 108 M€ qui sont le coût cumulé des nouvelles charges depuis 2004 ; dans cette même période, l'augmentation cumulée des droits de mutation est de 173 M€.

La Chambre Régionale des Comptes confirme ces chiffres, puisqu'elle pointe que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 59 % entre 2001 et 2005, mais que dans le même temps le Département a conservé une capacité d'autofinancement significativement supérieure à celle des départements français de la même strate. Ce qui prouve bien que s'il y a des charges transférées, il y a aussi des recettes nouvelles qui font que la capacité d'autofinancement, elle, est très bonne.

Nous regrettons que le Département ait choisi, nous l'avons dit souvent ici, une augmentation des produits de la fiscalité directe de 26 % entre 2001 et 2005, comme le signale la Chambre Régionale des Comptes, dans la même proportion que la moyenne nationale. Nous le regrettons, car dans les autres départements la situation n'est pas aussi rose qu'en Gironde, puisqu'en Gironde, nous l'avons dit depuis la mise en route de l'observatoire, la taxe sur les droits de mutation compense très largement les coûts de décentralisation. Ce n'est pas le cas dans les autres départements, loin s'en faut.

Fort de toutes ces observations il s'avère, et la Chambre Régionale des Comptes le note aussi, que le Conseil Général de la Gironde pourrait mettre en place un programme d'investissement beaucoup plus ambitieux. Alors que tout cela sert à diminuer l'endettement qui a diminué de moitié depuis 1998. La Chambre Régionale des Comptes pointe du doigt le faible recours à l'emprunt.

En bref, Monsieur le Président, chers collègues, la Gironde a toutes les caractéristiques d'un département très riche, qui pourrait investir beaucoup plus mais qui ne le fait pas, et qui

pourrait se passer de l'augmentation de la fiscalité directe, ce qu'en temps normal il ne fait pas non plus.

Au sujet de la gestion des finances départementales, les analyses de la Chambre Régionale des Comptes portent surtout sur des aspects techniques sur la gestion budgétaire et comptable. Notons le souci du rattachement des charges et l'inventaire peu précis des biens départementaux. Sur ces sujets des actions de progrès peuvent être entreprises. Notons au passage que pour ce qui est de la comptabilité d'engagement, le système informatique permettait d'engager des dépenses après le mandatement !

Au sujet des dépenses de communication, la Chambre Régionale des Comptes a éprouvé la même difficulté que nous. Elle pointe du doigt l'absence de suivi et de transparence que nous avons dénoncés à plusieurs séances plénières. Il est très difficile de suivre les dépenses de communication puisqu'elles sont imputées sous divers chapitres budgétaires... Pour faire simple, les dépenses de communication sont, semble-t-il, très importantes, pas toujours faites à bon escient, et très difficiles à mettre en évidence. Il serait intéressant de faire, en terme de communication, la part des choses entre :

- la communication que le Conseil Général fait sur et pour le département de la Gironde,
- la communication que le Conseil Général fait sur ses propres actions,
- la communication que le Conseil Général fait sur ses propres élus... ; cette troisième communication pose des problèmes de déontologie.

Dans la gestion proprement dite de ces dépenses de communication, la Chambre Régionale des Comptes relève :

- que pour sa campagne institutionnelle de 2004, le Département ne s'est pas assuré de la pleine réalisation des prestations commandées (vente d'espaces publicitaires),
- que concernant la réalisation de la plaquette des Scènes d'Été, des différences sont apparues entre les factures de la société retenue par appel d'offres et les bordereaux de prix contractuel,
- que le montant de travaux d'imprimerie payés sur mémoires et factures en 2004 à un fournisseur dépassait significativement le montant des travaux d'impression réglés à cette même société dans le cadre d'un marché à bons de commandes (insuffisance dans l'évaluation des besoins...).

Au sujet de la gestion du personnel, nous avons, lors de la dernière plénière, pointé le manque d'outil de Gestion Prévisionnel des emplois. Il nous semble pourtant, et la Chambre Régionale des Comptes le confirme, que cet outil est indispensable :

- pour mettre en place une gestion efficace des emplois, fruit des décentralisations successives,
- pour gérer le départ à la retraite des fonctionnaires de notre collectivité et pourvoir à leur remplacement, car ce sont la moitié des fonctionnaires de notre collectivité qui prendront leur retraite dans les dix années qui viennent.

Il semblerait qu'un agent ait été affecté à cette tâche en 2006. Pour autant, la Chambre Régionale des Comptes note une "démarche embryonnaire". Nous pensons qu'il y a urgence !

Au sujet de la gestion du personnel, la justification de l'intégration du chef de cabinet au grade d'administrateur territorial hors classe par la "résorption de l'emploi précaire" est pour le moins cocasse ! Je fais référence à votre réponse à la Chambre Régionale des Comptes. Mis en parallèle avec l'habitude prise d'un recrutement majoritairement de

personnel catégorie A non titulaire..., cela parle de soi même ! Dans le même ordre d'idée, les frais de déplacement de 6 789 € d'un collaborateur de cabinet, recruté à mi-temps sur une période de dix mois, participent-ils à la relance du pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux ! Pendant ce temps, d'autres militent sur la revalorisation du point d'indice... Je ne parle pas du "bilan carbone" du recrutement de ce collaborateur voyageur !

La Chambre Régionale des Comptes ne pointe pas du doigt l'obligation qui est désormais faite aux collectivités locales d'intégrer dans leur personnel 6 % de personnels handicapés... Pourtant, sur ce registre-là, le Conseil Général a des progrès à faire. Tout comme dans la "diversité" des recrutements. Nous souhaitons attirer votre attention sur ce point.

Nous avons bien noté, Monsieur le Président, que vous aviez pris, à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, les arrêtés de délégation de fonction, permettant la majoration de 40 % de l'indemnité des vices-présidents... N'oubliez pas de le faire pour Gilles Savary !

Concernant le RMI, la Chambre Régionale des comptes souhaite la mise en place de mesures de contrôle et d'évaluation. Or, bien qu'une convention tripartite ait été signée entre la CAF, la MSA et le Conseil Général, prévoyant l'évaluation et le contrôle du versement du RMI, les dispositions de cette convention n'ont jamais été mises en œuvre. Cette absence de contrôle sur les prestations financées a souvent été pointée du doigt par notre groupe en commission et en assemblée plénière. Elle aboutit, comme nous le verrons plus tard à des propositions d'admission en non valeur d'un montant total de 873 142 € cette année (page 212 du rapport). Ces admissions en non-valeur sont essentiellement dues au RMI.

Nous accueillons donc favorablement la proposition du Département de formaliser le rôle de contrôle du comité directeur réunissant les représentants du Département, de la CAF et de la MSA, et nous vous demandons dès aujourd'hui qu'un représentant de notre groupe puisse y siéger, à l'image de l'observatoire du transfert des charges et des compétences, afin d'établir une méthodologie de suivi des Rmistes (entrée et sortie dans le dispositif, procédures d'alerte,...). Les citoyens attendent de nous que ce processus de suivi et de contrôle soit mis en place. C'est une question de volonté politique. Le Département de la Dordogne l'a fait. L'enjeu est de taille, tout à la fois pour l'équité dans le versement du RMI et l'impact de cette compétence sur notre budget.

Il en va de même pour l'APA où nous avons besoin de mettre en place des outils de suivi. Lorsque notre groupe s'adresse aux services départementaux pour obtenir des données chiffrées sur certains de nos domaines de compétences, notamment l'APA, ils se heurtent régulièrement à un refus. Nous avons mis cela, nous le confessons, sur le compte de la rétention d'information... Mais on se rend compte aujourd'hui, fort de l'éclairage de la Chambre Régionale des Comptes, qu'il s'agit d'un manque d'outils de gestion de l'information.

En conclusion, le manque d'outils de gestion et d'évaluation des politiques mises en œuvre par le Conseil Général est un problème criant qu'il nous faut résoudre rapidement. Nous voyons aujourd'hui combien est utile l'observatoire de transferts de compétences et des charges. Il nous faut avancer ensemble vers la création d'autres observatoires, de tableaux de bord, de méthode de suivi... Pour gérer, il faut prévoir, pour prévoir il faut connaître et analyser.

Notre collectivité est un grand paquebot. Mettons en place ensemble les outils de gestion adaptés à la conduite de ce grand paquebot. Force est de reconnaître qu'aujourd'hui, à la lecture de la lettre de la Chambre Régionale des Comptes, on navigue à vue dans de nombreux domaines ! C'est en ne regardant pas ses instruments et en naviguant à vue, que le Titanic a heurté un iceberg !

M. LE PRESIDENT :

C'était l'iceberg des dernières élections cantonales et de dimanche dernier à Talence : C'était un bel iceberg ! Il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles Yves d'Amecourt !

Christian GAUBERT :

Je voudrais rassurer Yves d'Amecourt sur le patrimoine départemental. Il est très bien connu, à hauteur d'un million de mètres carrés, dont 60 % de collèges. Les seules parcelles que l'on maîtrise mal sont celles qui nous ont été restituées par les lois de décentralisation, notamment les ex VFIL ou aussi les petites parcelles en bordure des routes que l'on gère maintenant, et donc nous avons une politique de cession de ces parcelles qui ne servent à rien, si l'on peut dire, mais le patrimoine bâti est parfaitement bien circonscrit et bien maîtrisé.

Jacques RESPAUD :

Je voulais intervenir en ce qui concerne la gestion prévisionnelle des emplois, dont il a été fortement question, qui est un problème important, et vous avez raison il est à résoudre très rapidement. La gestion prévisionnelle des emplois est indispensable, nous avons un certain nombre d'agents et on maîtrise bien la situation. L'étude de la Chambre Régionale des Comptes porte sur 2001/2005. Il est normal qu'à cette époque on nous ait dit qu'elle était embryonnaire. Pourquoi ? Parce qu'on ne disposait pas des outils qui étaient capables de la mener, comme les autres départements d'ailleurs, et une étude a été faite au niveau de l'ADF. Cela ne veut pas dire qu'il n'existait rien, et mon prédécesseur Alain Renard serait très fâché d'entendre cela. Embryonnaire, certes, mais nous avons déjà mis en place, dès 2002, un certain nombre de politiques qui allaient bien dans ce sens, et notamment dans des secteurs où l'on sentait que l'on avait du mal à recruter. Je veux parler par exemple des contrats d'apprentissage pour les métiers de technicien éducateur, la bourse pour les puéricultrices et assistantes de service social. Yves d'Amecourt sait très bien qu'à la dernière commission permanente nous avons adopté une bourse d'étude pour une future puéricultrice j'espère du Conseil Général. On est présent dans les écoles IUT, génie civil, IRTS, école de puéricultrice, école nationale de santé publique, au salon de l'emploi public, au salon handicap, pour présenter les métiers du Conseil Général, les emplois nécessaires au fonctionnement des services, et nous sommes toujours très bien reçus. Cela nous permet d'avoir des données pour ceux qui souhaitent venir travailler au Conseil Général de la Gironde, et il y en a.

Par ailleurs, depuis l'acquisition de "Pléiades", un logiciel destiné à la gestion prévisionnelle des emplois, nous avons recruté un agent, et la gestion prévisionnelle des emplois souhaitée par la Chambre Régionale des Comptes a donc pu être amorcée dès ce moment-là, c'est-à-dire à mi 2006. On ne pouvait pas commencer avant puisque nous n'avions pas les outils. Cela va se faire à partir de métiers jugés sensibles en raison des départs prévisibles à la retraite, et des difficultés de recrutement déjà constatés dans certains emplois.

Nous avons procédé également en 2006 au recrutement d'un cadre affecté à la DRH à temps complet, au titre de la mise en place d'une gestion de l'emploi, dans laquelle s'articulent des décisions en matière de recrutement, de mobilité, de formation et d'organisation des services.

Depuis 2006 beaucoup d'outils ont été mis en place. Je ne vais pas tous les citer. Mais nous avons reçu plus de 500 stagiaires par an, puisque c'est ce que l'on reçoit à peu près chaque année. Nous avons été partenaire, il faut le dire, pour la première promotion des licences professionnelles des métiers de la fonction publique à Bordeaux IV ; c'est un élément important qui nous assure des sources en matière d'emplois possibles. Un travail a également été fait sur cette gestion prévisionnelle avec quatre étapes identifiées, et on vous rejoint tout à fait, pour connaître et prévoir. L'analyse des besoins de la collectivité au regard des choix de l'institution, de son évolution, a été faite. L'analyse des ressources internes actuelles permet l'usage de métiers et compétences acquises, la qualification des compétences nécessaires à la réalisation des missions, et les actions à mettre en œuvre pour adapter les compétences et réduire ainsi les écarts besoins ressources.

Cela conduit à redéfinir une politique de recrutement mobilité, en valorisant notamment les ressources internes, la transmission des savoirs, et en mettant des dispositifs en place pour maintenir le personnel dans l'emploi, encourager la reconversion professionnelle, c'est aussi notre rôle, et des passerelles d'un métier à l'autre.

La gestion prévisionnelle de l'emploi avait déjà bien commencé avec les outils dont on disposait à l'époque, qui étaient les mêmes que les autres collectivités locales, donc nous n'étions pas en retard par rapport à d'autres. Depuis que nous avons les outils nécessaires pour aller plus loin, nous le faisons, et nous allons très vite en ce sens. Pour rassurer Yves d'Amecourt, je ne pense pas que nous aurons des problèmes de recrutement en matière de personnel à court moyen et certainement à long termes.

Gilles SAVARY :

D'abord, puisque j'ai été cité par Yves d'Amecourt, je lui rappelle que je suis plafonné. Donc, on peut toujours augmenter les indemnités, elles ne me concernent pas. Le coût de ma vice-présidence au Département sera moindre que les autres, tout simplement parce qu'il y a cumul des mandats et c'est tout à fait naturel.

Deuxièmement, je vais me permettre d'intervenir par rapport à mes responsabilités passées, ce qui évidemment n'exclut pas que le vice-président en charge le fasse. D'après ce que j'ai lu dans la presse, à défaut de pouvoir le lire dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, concernant le RMI, je voudrais dire à Yves d'Amecourt que c'est un sujet extrêmement compliqué, un dispositif dont on aurait pu se passer nous les départements si l'Etat avait souhaité le garder. Je pense que ce n'est pas une très bonne chose que l'on ait décentralisé un minimum social, car cela crée des inégalités auprès des plus pauvres. Je ne peux pas laisser dire, comme je le lis dans la presse, qu'il y a une absence de contrôle, tout simplement parce que les contrôles sont effectués par les organismes liquidateurs, à partir d'une convention qui nous lie à ces organismes liquidateurs. Il y en a deux : la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA. Il s'agit en effet de contrôles administratifs, qui sont d'ailleurs extrêmement copieux, et je vais vous en donner très précisément les chiffres. En 2005 il a été réalisé 1195 contrôles sur place, 9002 contrôles sur pièces et 2691 contrôles par

recoupement de données informatiques, c'est-à-dire 12 888 contrôles, soit 50 % du fichier RMI. Ce contrôle-là a un coût considérable, bien supérieur pour l'administration, Yves d'Amecourt, à ce que peut nous rapporter le fait que l'on exige des indus une fois que l'on a constaté qu'il pouvait y avoir des erreurs de versement ou des versements qui ont été indus parce qu'un Rmiste avait retrouvé du travail et avait omis de signaler son changement de situation. Aujourd'hui les contrôles sont non seulement considérables, mais ils sont plus coûteux qu'ils ne rapportent. Il faut le dire. Cela ne doit pas nous dispenser, vous avez raison de le préciser, de contrôler les Rmistes. Mais il ne faut pas que l'on cède non plus à l'idée générale, selon laquelle ce pays est accablé par les pauvres. Par rapport au détournement de biens sociaux d'un Noël Forgeard, vous comprenez tout ceci est dérisoire. Il ne faut pas en faire un problème politique plus qu'il n'y a lieu de le faire ; il faut essayer de travailler ensemble pour améliorer ce genre de chose.

Je voudrais dire aussi que je ne partage pas décidément votre souci de voir les contrôles des situations des Rmistes, notamment du versement du RMI, placés sous le contrôle direct des élus. Il s'agit de contrôles de situation de grande précarité, qui sont faits sous serment de secret professionnel par des personnels sociaux, et je considère que les contrôles doivent rester intuitu personæ. Que diriez-vous, Yves d'Amecourt, de placer sous le contrôle d'élus éventuellement les contrôles fiscaux que l'administration fiscale engage chez vous, ou le contrôle du travail que l'administration du travail engage chez vous ? Tout ceci doit être purement administratif, pour justement être d'une totale impartialité. Les contrôles doivent être intuitu personæ et administratifs. Ils doivent d'autant plus l'être que les situations sont beaucoup plus complexes que les slogans de tribune. On peut toujours partir "flamberge au vent" pour contrôler les Rmistes, quand on se trouve devant des situations personnelles et familiales extrêmement compliquées, on s'aperçoit que ce n'est pas aussi facile qu'on peut le penser et qu'on peut le dire. Je ne vois pas d'ailleurs de récrimination de la Chambre des Comptes sur ce sujet. Et je tiens à votre disposition, autant que ma mémoire ne me fasse pas défaut, des courriers de Madame Chantal Bourragué, votre collègue, considérant que nos contrôles sont trop sévères, trop rigoureux, trop inhumains, et nous demandant, intervention du politique, de bien vouloir effectivement faire en sorte que des indus ne soient pas réclamés à des allocataires du RMI qui n'ont pas signalé à un moment donné et à temps leur changement de situation. C'est vous dire que les appréciations sont contradictoires. Vous plaidez pour une sévérité sans faille et inhumaine. Je crois qu'il faut dans cette affaire laisser les organismes sociaux fonctionner. Vous pourrez exciper de l'expérience d'un certain nombre de départements, y compris des départements de notre couleur politique, dont je considère qu'ils ont fait une démagogie facile en expliquant qu'ils s'assignaient l'objectif de radier 10 000 Rmistes avant deux ans ou un an et demi. Je crois que l'on ne peut pas fonctionner comme cela, mais en fonction des situations de précarité, des situations personnelles. C'est ce que nous essayons de faire, et c'est pour cela que le contrôle des Rmistes en Gironde est compliqué.

Je dois vous dire d'ailleurs que régulièrement en commission permanente, et vous le savez, nous délibérons sur des indus, sur le fait de réclamer à des Rmistes des sommes versées trop longtemps par rapport à ce que leurs stricts droits légaux auraient exigé, parce qu'ils ont changé de situation, qu'ils ont oublié de le signaler ou, pour certains d'entre eux, parce qu'ils ont fait preuve de mauvaise foi. C'est de la mauvaise foi à cent balles. Encore une fois les grands détournements de biens sociaux ne se situent pas au niveau du RMI, Yves d'Amecourt. Et la plupart du temps on est obligé, parce qu'on est incapable de les recouvrer, sauf à mettre les gens sur le trottoir - c'est bien l'interpellation de votre collègue Chantal Bourragué -, de

remettre ces indus, pour tout ou partie, en expliquant que l'on fait une remise de dette parce que ce sont des gens qui redémarrent dans la vie, et que dès le moment où ils redécollent dans la vie dans un emploi qui n'est pas forcément un emploi de PDG on n'a pas à bloquer leur développement et leur prise d'autonomie économique.

Voilà ce que je peux apporter comme réponse ; je crois qu'elle est assez claire. Tout ceci est naturellement perfectible, mais très difficilement si on ne veut pas être injuste, sommaire ou démagogique.

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT :

Gilles Savary, les choses ont été dites comme il fallait le faire.

Jean-Jacques PARIS :

Monsieur le Président, chers collègues, personne ne peut s'étonner, chaque fois qu'elle le peut, la droite alimente la campagne idéologique qu'elle mène depuis de nombreux mois, et elle fait toujours feu de tout bois, se saisissant des questions qui se posent, à travers les 35 heures, dont c'est encore le cas, oubliant de dire que certes les 35 heures ont permis ce nouveau cadre de travail, mais se sont également accompagnés d'efforts supplémentaires de l'ensemble des agents pour organiser des permanences, des accueils, pour améliorer le service public à la population. Ne soyons pas étonnés. C'est une campagne générale, et il faut enfoncer le clou pour essayer d'effacer du code du travail cette avancée sociale.

Nous ne serons pas étonnés non plus, chaque fois qu'elle le peut, elle mettra en exergue tous ceux qui souffrent dans ce pays pour dire qu'ils ne sont pas assez contrôlés, qu'ils ont trop d'avantages, trop de droits, mais elle fera tout pour augmenter les cadeaux fiscaux, les aides aux entrepreneurs qui délocalisent. Nous sommes vraiment là, y compris à travers ce débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dans les paysages général et national. Mais je trouve extrêmement grave ces idées qui continuent de cheminer, qui tendent à montrer du doigt ceux de nos concitoyens qui ont la vie la plus difficile dans ce pays. Quand on suit ces questions de près, celle des demandeurs d'emploi, la situation des allocataires du RMI, les personnes âgées qui reçoivent quelques allocations pour essayer de compenser leur manque d'autonomie, je ne pense pas que l'on ait à faire là à des citoyens qui cherchent à abuser du bien public. Je crois que ceux qui abusent du bien public se trouvent ailleurs, et ce dont on a besoin est de faire que l'égalité soit beaucoup plus respectée dans ce pays.

Alors vous parlez également de l'indemnité des élus. Soyons tout à fait sérieux, ce ne sont pas les élus locaux que l'on peut taxer de s'enrichir de leur engagement. Vous avez parlé des indemnités des élus, mais vous oubliez que le Président de la République a largement augmenté la sienne.

Vous parlez ensuite du produit fiscal, vous reprenez en cela le constat de la Chambre Régionale des Comptes. Franchement 26 % le produit de la fiscalité, qu'est-ce que cela veut

dire ? Il faut expliquer les choses aux concitoyens. Depuis ces dernières années, vous le savez, nous sommes un département qui connaît une croissance démographique. Entre 2001 et 2006 il y a beaucoup plus de citoyens qui contribuent selon leur capacité à la fiscalité locale, donc dans les 26 % de l'augmentation du produit, il y a tout cela. Il y a augmentation des bases, des bases de la TP. Il faut expliquer ce qu'il y a derrière les chiffres, autrement bien entendu on arrive à des constats qui induisent en erreur et qui faussent le débat politique. Je ne suis pas du tout étonné de cette manière de vilipender notre institution.

S'il y a un défaut à notre institution, je dirai que c'est certainement qu'elle a encore les moyens de développer les politiques publiques, d'investir, elle a les moyens d'emprunter, je le crois, elle a les moyens d'ajouter à la croissance dans cette Région. Elle a encore les moyens. La question à laquelle il faut répondre, c'est jusqu'à quand ? Dans la mesure où l'Etat accélère le transfert des charges et la réduction de la dépense publique nationale, ce qui a un effet bien entendu à terme sur les collectivités locales.

Michel DUCHENE :

Chaque fois que nous intervenons pour évoquer la gestion du Département, on nous répond, d'une manière qui n'est pas toujours très agréable. Le Président, en réponse à notre collègue Yves d'Amecourt, parle de prendre les gens pour des imbéciles. Gilles Savary parle de déclarations injustes, sommaires et démagogiques. Enfin tout de même, c'est un événement ce qui vient de se passer. Un certain nombre d'entre nous sommes élus depuis quelques années, nous avons lu quelquefois des rapports de Chambres Régionales des Comptes, nous savons que ces rapports sont plutôt aimables en général avec les institutions, qu'ils sont écrits d'une manière plutôt réservée. Là j'ai été très surpris des déclarations des magistrats. C'est un rapport extrêmement dur, presque violent, si je puis dire, concernant l'institution. Jean-Jacques Paris parle de vilipender l'institution. Ce n'est pas l'institution que nous vilipendons. Nous sommes des conseillers généraux et nous sommes très favorables au Conseil Général. Ce que nous posons comme question est de savoir si ce département est bien géré. La réponse est plutôt non. Vous allez nous parler d'amabilité, de respect. Par exemple tout à l'heure nous avons l'élection de Gilles Savary qui a parlé de l'élégance de l'opposition. Mes collègues ont été effectivement très élégants. Mon bras n'a pas pu se lever mon cher collègue, parce que je n'ai pas remarqué lorsque j'ai été élu à Bordeaux lors des conseils municipaux, votre vote pour nous en tant qu'adjoint, ou alors vous l'avez fait de manière très discrète. Donc ne demandez pas à l'opposition de faire ce que vous ne faites pas vous-même Gilles Savary. Si on veut avoir une opposition responsable, aimable et respectueuse, encore faudrait-il en face avoir aussi des pratiques respectueuses. Ici, chaque fois que l'opposition parle, elle est moquée, on entend des cris divers dans l'assemblée, pourtant il n'a pas dit grand-chose Yves d'Amecourt. Qu'a-t-il fait le conseiller général Yves d'Amecourt ? Il a seulement rappelé ce que dit la Chambre Régionale des Comptes. Et plutôt que de nous répondre sous une forme un peu agressive, vous pourriez tout simplement répondre à la Chambre Régionale des Comptes qui vient de nous envoyer un rapport dur pour la gestion du Département, dur pour votre équipe. Et plutôt que de dire que vous avez été élu majoritairement, c'est bien d'être élu majoritairement, encore faut-il donner un peu de place à son opposition, encore faut-il pouvoir évoquer des contre-pouvoirs, de telle manière que ces contre-pouvoirs puissent donner un certain nombre de conseils, d'idées à la majorité. D'avoir le pouvoir depuis aussi longtemps et de manière aussi hégémonique et se comporter de cette manière-là dans les assemblées et même à l'extérieur, laisse penser que l'on arrive à des dérives, des dérapages que nous venons

de vivre. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est extrêmement dur pour cette assemblée, et les réponses que vous avez données à aucun moment ne tiennent la route.

M. LE PRESIDENT :

Michel Duchêne sait bien que tout ce qu'il vient de rapporter n'a rien à voir avec la réalité ; c'est une bonne façon pour l'opposition de s'opposer. Je vois Jacques Respaud, Michèle Delaunay, Matthieu Rouveyre, qui lever la main, j'imagine qu'ils veulent évoquer les séances du conseil municipal de Bordeaux, où il y a une sérénité, où l'opposition parle, il y a une gentillesse, c'est extraordinaire ! Et les rapports de la Chambre Régionale des Comptes pour la ville de Bordeaux et la communauté urbaine, sous la direction de vos amis, on les a toujours ; si vous voulez qu'on les ressorte on va s'amuser, et on va comparer. On va revenir sur tous ces problèmes du métro, du tramway, etc.

Michèle DELAUNAY :

Je dois dire, Monsieur le Président, qu'il y a quand même une certaine provocation d'entendre Michel Duchêne, qui tient une place éminente dans d'autres assemblées à Bordeaux, nous donner des leçons d'opposition, de bonne gestion de l'opposition, de bonne entente et de bonne politesse, tout cela d'un ton patelin, qui ne lui est d'ailleurs pas habituel. Je me permets de me souvenir de séances, en effet, comme vous le pressentiez, où celui qui préside d'autres instances sort pour ne pas écouter l'opposition, ou des mots marquant un mépris qui dépassent le raisonnable ont été prononcés ! Vraiment, je trouve qu'il y a là un excès de culot, qui n'est pas acceptable, et autant je n'aime pas intervenir sur ces questions de forme, autant je crois qu'il était indispensable de les souligner ici. Michel Duchêne, je ne veux pas citer ici les mots que vous avez quelquefois, à mon encounter comme à l'encounter d'autres conseillers, utilisés. Je ne crois pas les avoir jamais entendus de notre part dans cette assistance.

Anne-Marie KEISER :

Pour ma part, je ne répondrai pas à Michel Duchêne, mais je m'aperçois que l'art politique est assez proche de l'art théâtral de temps en temps et de la dramaturgie en particulier. Michel Duchêne pratique cela très bien, mais Yves d'Amecourt aussi, et je voudrais répondre sur la partie communication. Je lis des choses, c'est vrai, il y a quelques dysfonctionnements, mais on n'est pas dans le drame, dans la tragédie ; il y a des choses qui sont écrites et d'autres qui ne sont pas écrites et pourtant qui ont été rapportées par Michel Duchêne. Il fait des observations qui ne figurent pas dans la lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes. Je trouve cela particulièrement "gonflé", si vous pouvez me permettre cette expression. Notamment, Yves d'Amecourt nous dit que la communication du Département, c'est la communication des élus ! Quel culot ! Au lendemain du jour où le Président de la République se donne le droit de choisir le Président de France Télévision ! Je comprends que vous ayez peur que la communication du Conseil Général soit de la propagande pour les élus, je comprends que vous soyez vigilant ! Mais faites attention à ce que vous dites ! Quand on commente un rapport, on commente ce qui est écrit. On ne fait pas des allusions et des procès d'intention, on ne donne pas de contrevérités.

Alors, Monsieur le responsable du groupe de l'opposition du Conseil Général, je tiens à votre disposition des chiffres. Vous pouvez mes les demander quand vous voulez. Je vous

en donne un : la communication du Conseil Général de la Gironde c'est 2,30 € par habitant. D'après l'observatoire de la communication publique, nous sommes parmi les derniers départements. Quand on commente un rapport, on ne fait pas d'observations personnelles. Ce que vous avez fait est très dangereux.

Jean TOUZEAU :

Bien sûr, un petit peu dans la continuité des dernières interventions sur ce rapport, juste pour exprimer quelques remarques. D'abord, sur le fond du rapport, en me permettant d'exprimer un regard sur ce qui est toujours, de la part de magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, la limite entre le contrôle de légalité, qui est tout à fait de leur compétence, et puis ce qui relève beaucoup plus de l'opportunité ou des fonds des politiques, qui est plutôt de notre compétence, c'est ma première remarque. Et il y a dans ce rapport un certain nombre d'éléments qui me permettent de penser qu'il y a parfois un petit peu de confusion des genres.

Ma deuxième remarque, le dérapage c'est notre débat. Nous donnons ainsi à travers une exploitation politique d'un rapport, qui n'est en fait qu'une vision partielle de ces politiques, une image fautive d'une action départementale qui est - je prendrai pour exemple le domaine de l'insertion, pour aller dans le sens souligné par Gilles Savary -, une action de grande qualité. Et prendre uniquement et mettre en débat la question du contrôle sur une action essentielle, avec un transfert de compétence qui est si contestable, me semble être là un triste dérapage. Du reste, ceux qui doivent être les plus déçus sont toutes celles et tous ceux qui, au cours de ces derniers mois et de ces dernières semaines, ont participé à l'initiative du ministre Martin Hirsch au Grenelle de l'Insertion, à l'évaluation de l'Insertion, qui ont été réunis dans le cadre du Conseil Départemental de l'Insertion par le Conseil Général pour élaborer un mémorandum avec des propositions. J'ai pour ma part participé à tous ces débats. Je n'ai pas entendu une seule fois dans ces débats la question du contrôle comme l'une des préoccupations de tous ceux qui travaillent sur le champ de l'insertion en Gironde. J'ai entendu à de nombreuses reprises évoquer toutes les difficultés sur les fonds des politiques, l'absence de réponse dans le domaine du logement, les difficultés sur le plan de la santé, sur une précarité de l'emploi. De ce fait, tous ces acteurs de l'insertion ont de la peine à tracer ainsi des parcours pour des milliers de girondines et de girondins. Mais dans le mémorandum, dans le Grenelle de l'insertion, dans nos assises, je n'ai pas entendu parler et évoquer cette question du contrôle comme devant être l'élément déterminant de la réussite de ce dossier.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire. Qu'il n'y ait pas de dérapage, que soient pris en compte bien sûr des éléments qui concernent un contrôle de légalité, parce que lorsque des magistrats recommandent sur un certain nombre de points, c'est la volonté du Président, et il l'a exprimé. Mais sur le fond et sur l'opportunité, je trouve que ces débats donnent vraiment une image fautive et négative de ce qui doit être plutôt notre devoir à nous, élus, c'est-à-dire d'aborder ce dossier vraiment sous un autre angle.

Jean-Marie DARMIAN :

Je voulais intervenir, à la suite des propos de Michel Duchêne, sur la dureté et la sévérité de ce rapport. En effet, il contient des termes particulièrement durs si l'on se fie à la globalité de la gestion, et je suis d'accord avec lui, parce qu'il doit considérer que lorsque l'on parle des résultats financiers du Conseil Général et que l'on indique dans le rapport : "L'autofinancement du département, qui représentait en valeur brute 19,8 % des recettes

réelles de fonctionnement, demeurait cependant significativement supérieur à la moyenne des départements de plus d'un million d'habitants...". C'est sûrement un jugement sévère sur la qualité de la gestion ! La ligne suivante : "L'augmentation de l'autofinancement... a financé la croissance soutenue des dépenses d'investissement...". Il est sûr que c'est un jugement dur et sévère de la Chambre des Comptes ! Il est indiqué, au niveau de la fiscalité directe, une phrase extrêmement dure Michel Duchêne. Il est écrit : "Ces augmentations sont toutefois demeurées inférieures à celles enregistrées au plan national pendant la même période..." C'est un jugement extrêmement dur de la gestion du département ! En ce qui concerne l'endettement et la trésorerie, Michel Duchêne. Il est écrit : "L'annuité de la dette ne représentait plus en fin de période que 3 % des recettes réelles de fonctionnement. Le Département avait en conséquence fin 2005 un endettement limité.". Il est de toute évidence Michel Duchêne que ce sont des jugements extrêmement sévères sur la gestion du Département...

M. LE PRESIDENT :

Il faut peut-être changer les lunettes aussi. On va donner la parole à Yves Lecaudey qui est le rapporteur.

Yves LECAUDEY :

Je vais essayer de synthétiser les réponses et de faire éventuellement quelques mises au point avant que l'on passe à la suite de l'ordre du jour.

Michel Duchêne : "Ce rapport est un événement". Non, Michel Duchêne ! Vous en avez fait volontairement un événement ! Et je vais vous dire pourquoi. Lorsque hier je suis appelé par une journaliste du grand quotidien régional d'information, qui me demande de réagir à la communication que venait de faire Yves d'Amecourt sur ce rapport, j'ai fait remarquer (la journaliste est là, elle pourra me contredire par écrit) qu'il ne me semblait pas être dans mon rôle de faire des commentaires sur un débat qui n'avait pas encore eu lieu. Mais je note aussi dans ce rapport de la Chambre, et là je voudrais faire cette mise au point, la Chambre écrit, parce que c'est obligatoire et c'est son rôle : "En application des dispositions de l'article... les présentes observations définitives - c'est le rapport que vous avez - constituent le rapport de la Chambre. Si vous souhaitez vous pouvez dans le délai d'un mois adresser au greffe une réponse écrite. - Cela a été fait et vous l'avez dans le rapport - Dès lors que cette réponse aura été adressée dans le délai précité, cette réponse, qui engage la seule responsabilité de son auteur, en l'occurrence le Président du Conseil Général, sera jointe au rapport d'observations. Au plus tard, à l'expiration du délai légal, le rapport d'observations définitif de la Chambre, accompagné de votre réponse éventuelle, fera l'objet d'une nouvelle notification en vu d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante. - C'est ce que nous faisons aujourd'hui - Il devra faire l'objet d'un débat". C'est la fin du rappel de la procédure, jusqu'au terme du débat. Et la chambre ajoute : "Ce document n'est actuellement pas communicable, il le deviendra à l'issue de cette procédure, y compris le débat, au profit de tout tiers qui en ferait la demande". C'est-à-dire qu'en communiquant ce document avant que le débat ait eu lieu, l'auteur de cette communication et le journaliste mal informé ou de mauvaise foi ont transgressé la loi ; première mise au point.

Deuxième mise au point ; je suis très sérieux. Après avoir dit cela, je vais aller plus loin. Quand je vous voyais tout à l'heure compter pour savoir si vous étiez treize ou quatorze,

et vous aviez raison vous êtes quatorze, je me demandais si vous n'étiez pas tentés de conforter votre minorité réduite aux aguets en y intégrant le journaliste qui a fait cet article.

Je reviens au débat de fond. Yves d'Amecourt on peut bien sûr, sur un rapport, extraire comme cela des phrases et donner son interprétation personnelle qui fait qu'on se donne le beau rôle, on crée l'événement. Que dit ce rapport ? Il dit que dans la période 2001-2006, non seulement on a réussi à maîtriser la capacité d'autofinancement, et vous avez shunter volontairement ou inconsciemment, vous n'avez relevé que des portions de phrases qui vous permettaient d'alimenter l'événement. En ce sens, vous illustrez parfaitement ce proverbe chinois, qui rappelle que quand le doigt montre la lune, l'imbécile regarde le doigt. Que dit ce rapport ? Il rappelle d'abord les modifications structurelles intervenues dans nos budgets par suite des transferts, et je dis bien par suite des transferts de charges ou des créations de charges, donc nouvelles, pour l'APA en 2002, pour la réforme du financement du SDIS en 2003, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui l'écrit. Il y a eu la départementalisation. Je vous rappelle que c'était une loi Juppé, même si elle a été votée plus tard. Mais ce qui a été nouveau et que nous avons dénoncé plusieurs fois dans cette assemblée, c'est qu'à partir de 2003 un décret a exigé que l'évolution des contributions des communes et des EPCI, dont la CUB d'ailleurs, n'évolue plus que de l'indice du coût de la vie, ce qui veut dire que si le budget du SDIS augmente davantage, la différence est à prendre en charge sur le seul budget du Département. Le transfert du RMI 2004, les diverses dépenses d'aide sociale, le complément 2005. Malgré cela, puisque vous voulez lire le rapport, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté à cause de ces transferts, la Chambre le dit, de 59 %, et sont désormais constituées pour deux tiers par les dépenses d'aide sociale. Malgré cela, la Chambre le dit encore, nos dépenses d'équipement ont progressé de 32 % pendant la même période, à vous qui demandez encore davantage d'investissements. Avec deux périodes 2001-2003, où les ressources, c'est vrai, ont progressé plus vite que les dépenses, il y avait une différence de 3 %, ce qui nous a permis d'améliorer l'épargne de gestion, en même temps que de baisser nos charges financières, traduction de la gestion de la dette et de la diminution de l'endettement, et de porter notre capacité brute d'autofinancement fin 2003 à 160 M€. Nous avons ainsi dans la période augmenté notre capacité d'autofinancement de 29 % ; nous l'avons maintenue cette capacité d'autofinancement jusqu'en 2004, bien qu'à partir de 2004 les dépenses se mettent à progresser plus vite que les recettes ; effet de ciseau, nous l'avons dénoncé. Et nous sommes fin 2005 à 155 M€ d'épargne brute. Nous avons ainsi augmenté notre capacité d'autofinancement, ce qui permet de soutenir les dépenses d'investissement, la Chambre le dit, nous avons pendant cette période porter notre investissement hors dette de 166 à 208 M€. Avec en plus, et je veux répondre à Yves d'Amecourt, non seulement sur ce qu'il a dit mais également sur une lettre qu'il a envoyée aux élus, un besoin d'emprunt limité, puisque nous avons réussi à porter l'investissement de 166 à 208 M€, avec pour la durée de la période un emprunt limité à 12 M€ ; c'est écrit dans le rapport de la Chambre.

Alors sur la fiscalité, Jean-Marie Darmian vient d'en dire un mot. Vous prenez le chiffre de la progression du produit fiscal, qui est la combinaison de l'augmentation des bases physiques et nominales multiplié par l'évolution des taux. Le produit fiscal a progressé pendant cette période, mais le produit fiscal ramené à l'habitant en Gironde est inférieur de 1,7 % au produit fiscal habitant sur la moyenne nationale du Département. Nous avons des bases qui sont plus intéressantes sur la taxe d'habitation et sur les taxes foncières, pour le bâti surtout. Par contre, si nous sommes, comme par hasard, au dessus de la moyenne nationale en taux de TP c'est parce que nous sommes parmi les départements avec les bases habitants de TP les plus faibles, et cela avant l'incident prévisible Ford.

L'endettement, pendant la même période où nous avons porté l'investissement hors dette de 166 à 208 M€, a diminué d'un tiers, c'est la Chambre qui l'écrit dans ce rapport, dans cet événement, la capacité de désendettement aujourd'hui n'est plus que de 1,3 ans. Je vous rappelle qu'en 1998 elle était de six ans. Et Yves d'Amecourt nous dit, je ne veux pas insister là-dessus, mais il nous parle des indus sur le RMI. Je dis, mes chers collègues que vous lancez le bouchon un peu loin. Quand on nous a transféré le RMI, l'Etat a non seulement établi la compensation sur la TIPP à hauteur de 103,3 M€, d'une manière définitive quelle que soit l'évolution, en nous disant : "un jour la TIPP augmentera et le nombre de bénéficiaires du RMI diminuera, vous serez gagnants". Pour l'instant on oublie d'être gagnants, vous avez les chiffres et ils ont été adoptés par l'observatoire de transfert de compétences. Mais à ce moment-là, l'Etat nous a transféré le paquet des indus sur le RMI, qui existaient de son temps et sur lesquels il ne faisait pas les contrôles, et il nous a dit : "nous ne vous les compensons pas, à vous d'essayer de récupérer". Alors que maintenant, trois ans après, alors que l'on a mis en place le dispositif, même si c'est plus lent, vous alliez dans ce sens ! J'ai l'impression que la compétence du magistrat n'est pas en cause, et on n'a pas à commenter une décision de justice, mais la connaissance de la gestion au quotidien d'un département mériterait sans doute d'être approfondie.

Et quand Yves d'Amecourt écrit à tous les maires : "C'est absurde, les droits de mutation sont largement supérieurs aux besoins du Département pour investir, il faut arrêter la fiscalité". Yves d'Amecourt, lorsqu'a été mis en place la première phase de décentralisation, charges nouvelles ou charges transférées, nous percevions déjà les droits de mutation, et nous percevions 115 M€ en 2003, et nous en percevons 182 M€ en 2007 ; cela fait 67 M€ de plus, et vous annoncez que l'on a 175-177 M€...

M. LE PRESIDENT :

Excusez-moi de vous interrompre. Cela n'a rien à voir, les droits de mutation ont toujours existé, cela ne vient pas du tout en compensation financière des transferts. Il va falloir que l'on fasse une formation ici une fois pour toute pour ne pas mélanger les genres. Les droits de mutation ont toujours existé et n'ont rien à voir avec les compensations financières. Plus personne ne peut croire ce genre de chose.

Yves LECAUDEY :

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ne cite pas ces chiffres, c'est vous qui les avez cités dans une lettre aux élus. Mais je dis qu'il y a quelque chose d'intellectuellement malhonnête. Vous constatez d'une part (observatoire des transferts de compétences, vous y participez) que de 2004 à 2007 sur compte administratif, la charge nette des transferts ou des charges nouvelles est pour le Département de 108 M€, et vous dites que c'est largement compensé par les 185 M€ de droits de mutation. Sauf que pendant que nos dépenses ont augmenté de 108 M€ nos droits de mutation n'ont augmenté que de 75 M€. C'est intellectuellement malhonnête ou alors un flagrant aveu d'incompétence. On peut se revoir. Mais par contre, insidieusement, et là vous êtes dans le droit fil de la tendance politique que vous représentez, vous nous demandez d'utiliser les droits de mutation pour payer toutes ces charges de transfert et de ne pas se plaindre, et dans le même temps de ne pas fiscaliser. Ce qui veut dire que pour suivre ce raisonnement-là, si on veut maintenir le niveau d'investissement il faut emprunter. Or, je sais très bien que votre philosophie, c'est pour éviter

de faire payer à ceux qui bénéficient immédiatement. Vous préférez laisser des dettes à nos enfants. Ce n'est pas notre conception.

M. LE PRESIDENT :

Merci. C'était une communication. Nous passons au dossier suivant.

DECISION : L'ASSEMBLEE DONNE ACTE DE CETTE COMMUNICATION

INTEMPERIES DU PRINTEMPS 2008
Travaux de réparation de la voirie communale ou intercommunale

Rapporteur : Guy MARTY

Mesdames, Messieurs,

La délibération du "Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale".adoptée en janvier 1990 par le Conseil Général, prévoient dans ces modalités d'application, des conditions particulières d'attribution d'aide aux communes et aux communautés de communes pour la réalisation de travaux de réparation de la voirie communale ou intercommunale dégradée par des intempéries.

Des mesures exceptionnelles d'aides en faveur des collectivités locales avaient été mises en œuvre à la suite de la tempête du 27 décembre 1999. Il paraît important aujourd'hui de reconduire ces dispositions, suite aux mauvaises conditions atmosphériques et aux orages survenus dans le Département, selon les modalités figurant au rapport du président qui nous est présenté.

AVIS DE LA COMMISSION 1 - AIDES AUX COMMUNES ET STRUCTURES DE COOPERATIONS INTERCOMMUNALES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : AVIS DE PRINCIPE FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT, mais la commission souhaite avoir des précisions sur l'incidence budgétaire de cette mesure sur les crédits existants ou à venir.

Guy MARTY :

Je voudrais ajouter qu'un certain nombre de territoires ont subi des dégâts très importants suite aux derniers orages, que les maires ont envoyé des dossiers de reconnaissance de catastrophe naturelle à Monsieur le Préfet, et qu'il serait souhaitable que Monsieur le Préfet fasse suivre ces dossiers le plus rapidement possible à Paris, de façon à ce que les décisions soient prises le plus rapidement possible.

Yves LECAUDEY :

L'observation de la Commission des Finances, je l'assume, non pas pour contester la déclinaison du système d'aide exceptionnelle que l'on avait introduit après la tempête de 1999 sur des cantons sinistrés, mais la délibération est rédigée en telle forme qu'elle tend à

généraliser l'exceptionnel, et c'est ce que je voulais éviter. On prendra des décisions exceptionnelles face à des situations exceptionnelles, sinon vous nous obligez à une programmation d'investissement pour ce type d'opération, et budgétairement ce n'est pas prévu pour l'instant. Par conséquent, on répondra bien à une situation exceptionnelle, mais on se garde de généraliser ; on travaillera au coup par coup sur ces situations, après reconnaissance par l'Etat de l'état de catastrophe naturelle bien entendu. Ce n'est pas une réserve sur la solution à apporter.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DES TERRITOIRES GIRONDINS**

Prorogation du soutien à l'animation des Pays

Rapporteur : Bernard CASTAGNET

Mesdames, Messieurs,

Dès 1999, le Conseil Général s'est prononcé en faveur d'une politique destinée à accompagner les territoires qui se sont engagés dans la démarche "Pays", définie par la loi du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire.

Afin de soutenir les projets innovants et durables des territoires, un Fonds de Développement Durable a été constitué, et permet d'accompagner l'animation des Pays, formalisé dans le Contrat de Développement Durable. Ce soutien s'est traduit, dans un premier temps, par un financement dégressif sur cinq ans, et a permis aux Pays Girondins de lancer et structurer leur démarche de constitution en Pays.

En 2005, notre intervention auprès des Pays a été confirmée pour trois années supplémentaires, sur la base d'une participation du Conseil Général de 15 000 € par an.

Aujourd'hui, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir proroger le soutien à l'animation des Pays, sur la base d'une participation de 15 000 € par an pour une nouvelle période de trois ans.

**AVIS DE LA COMMISSION 2 - POLITIQUES CONTRACTUELLES
TERRITORIALES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE
PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Avant de poursuivre, je voulais préciser que Edith Moncoucut me représente pour la présidence de la Commission de Surveillance du C.D.E.F., et non pas comme annoncé par erreur notre collègue Daniel Jault.

POLITIQUE TERRITORIALE, CITOYENNE ET DURABLE "GIRONDE 2014"

Rapporteur : Bernard. DUSSAUT

Mesdames, Messieurs,

La territorialité (rapport Politique Territoriale Contractuelle du 18 décembre 2007), la citoyenneté (rapport Politique de Citoyenneté Locale du 18 décembre 2007), et le développement durable (rapports Agenda 21 de la Gironde de décembre 2007 et 2008), sont trois approches transversales fortement affirmées par le Département ; il s'avère aujourd'hui pertinent d'en construire les modalités pratiques de mise en œuvre, dans une perspective globale et intégrée.

Toutes trois trouvent une déclinaison opérationnelle dans nos politiques de droit commun comme dans nos politiques contractuelles. Aussi, dans une perspective de cohérence et de lisibilité de l'action de notre collectivité, il s'agit de proposer un "Projet Gironde 2014" qui affirme notre détermination à agir pour un pacte social, citoyen et durable, avec tous les Girondins jusqu'en 2014.

La présente délibération est une déclaration d'intention qui fondera la construction des dispositions opérationnelles qui vous seront présentées au prochain budget primitif.

1) La Politique territoriale, citoyenne et durable, soumise à votre approbation, repose sur l'énonciation de nos valeurs et des finalités et principes d'action qui guident l'action du Département. L'adhésion à la Charte Girondine pour un Pacte Social Citoyen et Durable sera un préalable à nos partenariats à venir et contribue à affirmer la vision départementale pour le présent et l'avenir de la Gironde et des girondins.

2) Au niveau local, à travers sa nouvelle politique territoriale et dans le cadre de la refondation des contrats de développement durable, le Conseil Général se fixe comme objectif de nouer avec ses partenaires, communes, groupements de communes, associations et acteurs socio-économiques locaux, un véritable pacte social pour construire un mieux vivre ensemble en Gironde.

La Charte girondine pour un pacte social, citoyen et durable constituera donc, pour la période 2009/2014, le cadre de la contractualisation opérationnelle ainsi que sa base d'évaluation. Elle servira de grille de lecture des projets et sera utilisée pour leur analyse avant toute décision.

3) Compte tenu des principes d'action et des enjeux énoncés dans la Charte départementale, au vu de notre volonté renouvelée de promouvoir un développement durable et solidaire, et de le faire en mettant particulièrement l'accent sur la question de la citoyenneté au cours de la mandature qui s'ouvre, il y a lieu de procéder à une révision de l'ensemble de

nos politiques sectorielles, en particulier de celles qui connaissent une déclinaison territoriale.

Ce travail doit être conduit d'ici la fin de l'exercice 2008, de façon à ce que les rapports présentés à l'occasion du prochain budget primitif en traduisent l'essentiel.

4) Enfin, comme indiqué dans le rapport "politique départementale de citoyenneté locale" que vous avez adopté le 18 décembre dernier, un des enjeux des politiques publiques est la question du sens qui lui seul est en mesure d'amener l'adhésion des populations ou des partenaires auxquels elles s'adressent. Donner du sens nécessite donc de se mettre en accord avec une attente de la population. Le jeu démocratique ne suffit pas toujours à la révéler. Aussi est-il nécessaire d'imaginer des dispositifs pour la capter et vérifier au fil de l'eau que la politique conduite n'évolue pas en décalage. Notre nouvelle politique territoriale, citoyenne et durable contient aussi des évolutions sur ce point. Les initiatives de dialogue territorial et citoyen que nous allons prendre à l'aube de cette nouvelle mandature reposeront sur plusieurs dispositifs :

- Les conférences territoriales. Annuelles, elles permettront d'organiser le dialogue avec les acteurs locaux au service d'un projet partagé. A cet effet, elles doivent permettre aux partenaires qui y siègent aux côtés des représentants du Département de :

- co-construire le projet de territoire,
- mieux comprendre les positions des différents acteurs du territoire,
- instaurer et garantir dans la durée l'existence d'une vision globale, et pas seulement sectorisée, des problématiques du territoire.

- Un conseil départemental du dialogue territorial, citoyen et durable. Il s'agit de disposer auprès de nous d'un organe que nous puissions consulter sur des problématiques auxquelles doivent faire face nos politiques. Par ses avis, cette instance incluant partenaires institutionnels et membres de la société civile, dont j'arrêterai la liste, pourra, au regard de la Charte girondine pour un pacte social, citoyen et durable, éclairer nos réflexions sur les attentes sociales, conduire des réflexions diverses en amont des décisions que nous sommes amenés à prendre et nous apporter un regard sociétal, qui ne pourra qu'enrichir celui des élus qui forment notre assemblée.

- Des consultations d'usagers. Le Département, dispense de plus en plus de services à des usagers qui parfois ignorent d'ailleurs le rôle qui est le sien : les prestations sociales, les transports scolaires, la restauration dans les collèges, les routes, etc. Il s'agit de systématiser la consultation des usagers et de développer les enquêtes de satisfaction sur les services aux publics.

En conséquence, monsieur le Président nous demande de bien vouloir :

- adopter la Charte Girondine pour un pacte social, citoyen et durable,
- valider le principe d'une refondation de notre politique territoriale contractuelle au regard des valeurs et principes édictés dans la Charte,
- valider le principe d'une amélioration continue de nos politiques de droit commun et de nos politiques sectorielles dans le même sens,
- autoriser la création du Conseil Départemental du Dialogue Territorial Citoyen et Durable, et la première Commission de Citoyenneté Locale et la généralisation des consultations des usagers de nos services publics.

AVIS DE LA COMMISSION 2 - POLITIQUES CONTRACTUELLES TERRITORIALES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Michel HILAIRE :

Je voudrais faire quelques remarques sur un sujet qui me tient à cœur. Je souscris entièrement, à 150 % vais-je dire, à ces propositions de pacte social, citoyen et durable. Je souscris à la charte et aux principes d'action comme à vos propos, concernant la refondation et le nouvel élan. C'est là une chose très importante, et même si cela ne fait pas la Une de nos médias locaux demain, autrement plus importante que les péripéties politiciennes sur l'interprétation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je pense que l'on est au cœur d'une nouvelle politique départementale, et au-delà des intentions, ce que vous avez dit d'ailleurs Bernard Dussaut, la question de la mise en pratique me semble essentielle. Il est important que l'on n'en reste pas à des nouvelles institutions, même si elles peuvent jouer un rôle important. Vous avez parlé de conférences territoriales, d'un conseil départemental de dialogue territorial. Il me semble que ces questions de démocratie participative en particulier doivent entrer dans les faits, à la fois au plus près des citoyens et à la fois dans chacun de nos services et dans leurs activités quotidiennes.

Je citerai deux ou trois exemples de pistes possibles. Par exemple, lors de nos conventions d'aménagement d'école, nos conventions d'aménagement de bourg, il est nécessaire de prévoir d'une manière systématique la restitution publique et le débat public en cours d'élaboration de ces procédures. Je l'ai proposé dans le passé. Il me semblerait important également qu'aux côtés de l'Agence de développement territorial existe une cellule d'ingénierie citoyenne, qui pourrait aider les maires à un débat citoyen qu'il est difficile de mettre en œuvre, et pour lequel ils ne sont pas forcément préparés. Par exemple l'expérience intéressante et novatrice faite avec le collègue du Pian pourrait être généralisée dans nos collèges, avec un travail sur la citoyenneté, la connaissance des institutions, de manière pratique, y compris dans notre propre institution. Je crois que sur ce sujet, comme pour beaucoup d'autres, il est nécessaire d'être croyant et surtout pratiquant. C'est une question d'avenir et de réconciliation des citoyens avec la politique, d'une manière générale, réconciliation qu'il est urgent de mettre en œuvre. Beaucoup de questions se posent. Je pense, surtout, pour ceux qui ne croient pas encore à cette forme nouvelle de politique, que c'est le gage d'une efficacité nouvelle. La politique, plus que jamais, a besoin d'une éruption des intelligences collectives au plus près des citoyens, et bien entendu l'intelligence collective du citoyen ne se réduit pas au contre pouvoir qu'a réclamé tout à l'heure Michel Duchêne par exemple. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT :

Tout à l'heure je me suis trompé, j'étais sur le résultat de mon élection à la présidence, comme j'ai eu deux voix venues d'ailleurs, elles ne sont pas tombées du ciel. Excusez-moi. C'est quand même la vérité. Alors pardonnez-moi, mais je n'avais pas oublié cela.

Bernard DUSSAUT :

Michel Hilaire confirme toute l'importance de ce rapport et son contenu, tout à fait dans le même sens, sur l'aspect opérationnel ; on y travaille actuellement. Bien évidemment c'est une réponse à apporter en liaison avec les territoires, vous l'avez bien compris. Le Président fera des propositions au BP pour la mise en œuvre dans ce cadre nouveau, par rapport à cette charte et au devenir de nos territoires. Il faut être plus proche des citoyens, vous l'avez rappelé. Il y a un travail spécifique entrepris au niveau des collèges, la citoyenneté dans les collèges, par notre Vice-Président Alain Marois. Des propositions seront faites en fonction de ce travail. C'est un rapport qui nous engage pour la période 2009-2014.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LE SOUTIEN AUX TERRITOIRES SENSIBLES

Rapporteur : Jean TOUZEAU

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 18 décembre 2007, le Conseil Général de la Gironde a réaffirmé son soutien aux territoires sensibles au travers de sa nouvelle politique locale de citoyenneté. Ce soutien se traduit en 2008 par un nouvel effort de participation aux projets de renouvellement urbain des quartiers sensibles sur les sites ANRU du groupe 1 et une adaptation de notre règlement d'intervention en préfiguration des futurs contrats locaux de citoyenneté.

Le Conseil Général a largement contribué à accompagner le processus de renouvellement urbain initié par les communes avec l'aide financière de l'ANRU. Le redéploiement des crédits à l'échelle régionale, afin de financer de nouvelles opérations de renouvellement urbain, notamment les copropriétés de Sainte Eulalie, a conduit l'Etat à proposer de nouveaux plans de financement pour trois dossiers girondins en cours d'achèvement : Yves Farges à Bègles, Génicart à Lormont et Libération à Floirac. Le Conseil Général interviendra à hauteur de 5 M€, sur la période 2008 – 2012, pour la réalisation d'aménagements et d'équipements collectifs. Ces financements départementaux permettront de mobiliser des crédits FEDER.

La nouvelle politique départementale de citoyenneté locale doit permettre d'initier et de soutenir des projets innovants favorisant :

- une relation de confiance entre les habitants et les services publics et les institutions,
- une citoyenneté active,
- une égalité des chances accrue.

Il convient par conséquent de modifier notre règlement d'intervention afin d'apporter un soutien financier à des projets répondant à ces nouvelles exigences. La délibération esquisse quelques grands axes (accès aux services numériques, accès au droit, intégration des publics issus de l'immigration), mais tout autre projet répondant à ces objectifs pourra être financé, à titre expérimental en 2008, après avis favorable de la commission permanente.

En conséquence, il nous est demandé, Mesdames, Messieurs, d'approuver les orientations présentées et d'adopter les crédits inscrits au budget supplémentaire qui s'élèvent à 814 459 €.

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

AVIS DE LA COMMISSION 3 - HABITAT, DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET RURAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Jacques PARIS :

Quelques mots sur ce dossier que je trouve très intéressant. Pour rassurer notre collègue Dominique Vincent en même temps. Je m'en félicite, parce que c'est dès le 21 juin 2004, après avoir fait quelques propositions dans nos commissions, je vous saisisais par courrier pour vous dire combien je ne partageais pas l'idée que notre Conseil Général n'accompagne pas les opérations ANRU. Même si elles étaient, de plus, de la compétence de l'Etat et des communes, il me semblait qu'après être intervenu sur le grand projet de ville qui regroupait les quatre communes des Hauts de Garonne, il était extrêmement difficile de ne pas simplement, par équité, accompagner aussi les projets ANRU.

J'avais fait quelques propositions et je disais qu'il fallait que nous puissions apporter notre contribution pour le logement social, pour baisser le montant des loyers, pour l'amélioration de l'accueil des usagers des services sociaux, la création d'espaces, d'animation et d'accueil pour les associations, pour le RMI, pour les conditions de vie des personnes fragilisées handicapées et personnes âgées. Le dossier présenté aujourd'hui, Dominique Vincent, va dans ce sens. C'est tout le rôle du groupe communiste. Bien sûr nous conservons une fonction tribunitienne dans ce pays, et tant mieux. Et de mieux en mieux nous contribuons aussi, ce qui est pour nous fondamental, à la gestion de nos collectivités locales et de notre pays, en prenant toute notre place et en ayant notre originalité. Dans les politiques départementales, je pense que le Président partagera cela avec moi, nous jouons tout notre rôle pour justement leur apporter ce qui nous semble important, ce qui participe des combats que nous menons en matière sociale, économique, environnementale.

Je vous remercie Monsieur le Président pour ce dossier, et pour la ville de Bègles. Cela ne compensera pas les retards très importants de l'ANRU en matière de subventions. Actuellement pour les ANRU les financements n'arrivent pas, ils ont parfois plusieurs mois de retard, ce qui oblige les collectivités locales à avancer parfois de l'argent à leur SEM quand elles en ont, et bien entendu cela aggrave les situations locales. J'espère que cet effort départemental va obliger, va finalement pousser l'Etat à remplir les engagements qu'il a pris il y a déjà quelques années. Notre groupe non seulement a apporté à ce dossier un contenu, et bien entendu il le votera avec plaisir.

Jean TOUZEAU :

Peu de commentaire, si ce n'est d'aller dans le sens de ce qui vient d'être dit à l'instant. Je n'avais pas d'inquiétude ni d'interrogation sur la participation très active du Conseil Général sur ces territoires très fragilisés. Du reste, l'action sociale qui est portée est déjà importante. Par contre, je crois que nous pouvons nous interroger sur un certain nombre de difficultés concernant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine sur les versements des subventions apportées, c'est une préoccupation nationale. Sur beaucoup de sites les retards

sont considérables. Il faut souligner également que des retards portent un préjudice au maître d'ouvrage en ce qui concerne les fonds européens FEDER, et très souvent les collectivités sont donc amenées à faire l'effort de financement et de trésorerie, ce qui entraîne un certain nombre de frais financiers. Surtout les financements ANRU ne prennent pas en compte les évolutions liées à un certain nombre d'appels d'offres qui sont difficiles aujourd'hui ou tout simplement aux évolutions liées au coût de la vie, ce qui fait que ces villes-là, qui portent courageusement ces projets de renouvellement urbain et ces territoires très fragilisés, ne peuvent que se féliciter de voir le Conseil Général à leurs côtés pour faire avancer ces projets.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**APPEL A PROJETS DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
POUR LES AGENDAS 21 DES COLLEGES PUBLICS**

Rapporteur : Robert PROVAIN

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 28 juin 2007, le Conseil Général de la Gironde a lancé un appel à projets auprès des collèges publics, pour leur permettre d'élaborer leur Agenda 21. Onze collèges ont été retenus et ont pu bénéficier d'une aide de 3 000 €, destinée à financer l'ingénierie nécessaire à l'élaboration de ces Agendas 21.

Le sommet mondial de la terre, réuni à Rio en 1992, a montré l'urgence d'organiser un développement durable respectueux de notre planète, de ses ressources, de ses habitants et des générations futures. Ainsi, des objectifs environnementaux, sociaux, économiques et culturels sous-tendent le programme d'actions défini dans l'Agenda 21 du Conseil Général de la Gironde, ainsi que la formation dispensée par l'Education Nationale, dans le cadre de l'Education au Développement durable, plaçant le collégien au centre d'une démarche de progrès environnemental et social. Les enjeux à prendre en compte dans le projet d'établissement, et les plans d'action, vont différer d'un collège à l'autre.

L'Agenda 21 scolaire alimente l'action pédagogique en offrant des traductions concrètes, partagées par les enseignants et les élèves, aux enseignements disciplinaires. Au niveau local, la Communauté Urbaine de Bordeaux accompagne dix agendas 21 d'écoles primaires. Au plan national, l'Education Nationale vient d'entériner la deuxième phase de généralisation de l'Education au Développement Durable. Au plan international, l'organisation des Nations Unies a lancé la décennie pour l'éducation pour un développement durable, déclinée, en Europe, par la stratégie de Vilnius.

Aussi, dans le cadre de notre Agenda 21 local, en cohérence et en articulation avec les démarches locales, nationales et internationales, et devant le succès du premier appel à projets, il est pertinent de relancer un deuxième appel à projets pour l'année scolaire 2008-2009, selon les modalités de soutien, les critères et l'échéancier figurant dans ce rapport et son annexe. Dix établissements pourront être retenus.

En conclusion, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider le lancement du deuxième appel à projets pour les Agendas 21 des collèges publics girondins.

**AVIS DE LA COMMISSION 6 - COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS
DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Michel DUCHENE :

Le Président n'est plus là ? Je voulais faire une déclaration qui ne va pas lui plaire, autant qu'il soit là, sinon on va me reprocher de le faire quand il n'est pas là. Je vais faire ma petite intervention.

Je pense que dans le cadre de l'Agenda 21 et des décisions qui sont prises sur le développement durable, l'écologie urbaine, on devrait donner l'exemple nous les élus, dans nos collectivités. Nous sommes dans une assemblée où l'on parle beaucoup de développement durable, mais on pourrait peut-être donner l'exemple sur le parc automobile. Notre collègue qui suit particulièrement les problèmes de vélo sera d'accord avec moi. On a ici au Conseil Général un parc automobile qui n'est pas particulièrement respectueux de l'environnement. Notre collègue Yves d'Amecourt avait fait référence à la Vel Satis que l'on voit parfois dans le parking. On devrait peut-être acheter des véhicules moins polluants. La ville de Bordeaux a fait un effort notable en achetant des Smart et des Prius, qui sont des voitures bimodes assez intéressantes. Nous devrions nous engager dans ce genre de démarche. Chacun au bout du compte se déplace avec la voiture qu'il désire à titre privé. Quand on se déplace dans un véhicule qui dépend des pouvoirs publics, d'un choix politique, cela a un impact dans l'imaginaire des populations. Quand nous nous déplaçons avec des véhicules dans des représentations quelconques, les citoyens qui nous voient arriver s'identifient parfois un peu à ces élus, et s'ils les voient arriver avec des voitures comme une Vel Satis par exemple, cela ne les incite pas eux-mêmes à se déplacer dans des véhicules moins polluants. Avant de faire de grandes déclarations sur le développement durable, encore faudrait-il que le Conseil Général fasse un effort et se dote de véhicules beaucoup moins polluants que ceux qui existent aujourd'hui. En particulier, je reprends la déclaration faite par notre collègue Yves d'Amecourt, il n'est pas normal que le Président de cette assemblée se déplace dans une Vel Satis ; je pense que ce n'est pas une bonne image à l'heure où l'on parle de développement durable.

Voilà, donc il m'avait proposé de changer de lunettes ; je suis prêt à changer de lunettes si lui est prêt à changer de voiture.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Je crois mon cher collègue qu'il y a un marché en cours par rapport à cela, tenant compte des émissions de CO2 les plus faibles possibles.

Gilles SAVARY :

Puisque je vais m'occuper du climat, je vais faire mon bizutage, si vous le voulez bien, en fonction de ce que Michel Duchêne vient de dire. C'est tout à fait légitime et que c'est intéressant comme proposition de faire en sorte que l'on ait le parc de véhicules le plus exemplaire possible. Il n'empêche qu'un Président de Conseil Général n'est pas un maire de Bordeaux, c'est-à-dire qu'il se déplace dans toute la Gironde, comme le Président de la République se déplace dans toute la France. Et je ferai observer que lui, qui a fait le Grenelle

de l'Environnement, est en train de commander quasiment des avions de ligne pour la flotte présidentielle. Il faut que l'on en reste Michel Duchêne au fond des choses, sans essayer de trop polémiquer ou de faire trop de démagogie sur le sujet. Je veux dire qu'il y a des nécessités de déplacement, vu la charge de travail d'un président, qui ne doivent pas être trop inconfortables non plus, parce qu'autrement on trouverait des contre exemples dans tous les partis politiques.

Jean-Jacques PARIS :

C'est un dossier sur les collèges ! Déjà une première mesure politique serait d'éviter partout d'augmenter les tarifs de transport ; cela nous aiderait à prendre les transports en commun qui sont très pratiques, chaque fois qu'on le peut.

Ensuite, pour revenir au dossier, je suis interrogé par les enseignants sur cette question de l'Agenda 21. Je n'avais pas très bien saisi comment les choses se passaient et un certain nombre d'enseignants ne sont pas tout à fait satisfaits de la démarche. On vote une subvention de 3 000 €, mais il apparaît qu'ils n'en ont aucune retombée quant à eux. Or, ils veulent bien travailler avec les associations que l'on mandate, c'est le Département qui dit que telle association va faire telle ingénierie dans tel collège, mais ils aimeraient être finalement plus partie prenante et avoir peut-être une enveloppe. S'ils mettent des choses en place et n'ont pas de crédits pour faire la démarche, ils ont l'impression d'être un petit peu mis devant le fait accompli. Je traduis ce qu'ils me disent. Ne pourrait-on pas reprendre ce dossier pour leur laisser une petite marge de manœuvre. C'est la proposition que je leur avais promis de faire. Je ne connaissais pas trop bien ce dossier dans son organisation, et s'ils n'ont pas un seul crédit, cela me paraît un peu gênant simplement de leur envoyer une association pour faire leur ingénierie.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Robert Provain répondra, mais c'est un projet du collège, la somme va au collège et pas à une association.

Michel DUCHENE :

Notre collègue Gilles Savary et d'autres dans cette assemblée sont assez extraordinaires. Chaque fois que l'on fait une proposition ou une forme de critique, on nous répond sur le national. Si vous voulez vous adresser au Président de la République, il faut lui écrire. Moi je parle de cette assemblée, je parle des véhicules du Conseil Général, je ne parle pas des décisions du Président de la République. On peut avoir une voiture très confortable, le Département de la Gironde ne fait pas 500 kilomètres de large ou de long. On peut se déplacer par exemple de Bordeaux à Soulac avec une voiture qui est assez confortable. Ce n'est pas le Président de tel ou tel département dans telle ou telle voiture ! Je parle de l'image que l'on peut donner à la population. Et si on demande à la population de se comporter différemment, parce qu'il va falloir penser au changement culturel. C'est une forme de nouvelle société qu'il va falloir envisager, une nouvelle société qui va se développer au fil du temps, sachant ce qui se passe au niveau de la planète. A ce niveau-là on peut donner l'exemple, et si j'ai parlé de ce phénomène-là, c'est qu'on en avait parlé déjà plusieurs fois. Je suis rassuré, il y a un appel d'offres, il y aura d'autres véhicules, c'est très bien. Mais on peut avoir des véhicules moins polluants et confortables.

Autre aspect aussi, sur la forme. On n'est peut-être pas obligé de menacer l'opposition chaque fois qu'elle intervient. J'ai été extrêmement choqué de l'intervention de notre collègue Yves Lecaudey sur la presse. La presse est indépendante et l'opposition a le droit de s'adresser à la presse, de discuter avec elle ! A la presse de juger ce qu'elle a envie d'écrire. On a la chance d'avoir un journal particulièrement indépendant...

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

On va revenir sur le dossier. Je vous précise que le Président dans quinze jours aura une voiture avec moteur hybride. Vous le notez, et nous allons revenir au dossier.

Dominique VINCENT :

Je rejoins totalement l'intervention de notre collègue du parti communiste, car effectivement dans les collèges nous nous retrouvons avec ce point d'interrogation sur cette fameuse somme. Alors même si l'idée de base est intéressante, et je sais de quoi je parle puisque le collège Ausonie au Bouscat rentre dans ces critères, ils ont besoin d'un accompagnement financier au niveau de l'environnement. Chaque fois qu'un collègue veut paysager sa cour d'école, car je crois que l'éducation de nos enfants passe par une cour d'école paysagère, cela peut aller à la plantation d'arbres fruitiers en espalier, ce qui a été fait au collège Ausonie, grâce à nous tous finalement, parce que nous avons réussi à sortir un peu d'argent par ci par là pour le faire, mais c'était un collège neuf. Lors du dernier débat budgétaire, j'avais demandé que l'on réfléchisse sur une ligne budgétaire au niveau de l'environnement de nos collèges, du paysage, sur un véritable projet pédagogique. Le Conseil Général pourrait verser une somme correspondant au projet pédagogique pour transformer l'image de nos collèges, car hélas en dehors de nos collèges neufs où cela est pris en compte, pour les collèges plus anciens on ne peut pas dire que l'environnement intérieur de nos collèges soit paysagé et adapté à ce que l'on recherche dans l'Agenda 21. Oui, des choses ont été faites par le Conseil Général, et c'est bien - je le dis parce que je le pense -, mais je crois que l'on devrait aller encore plus loin surtout pour les collèges anciens, afin qu'ils puissent transformer leur environnement, car si nous habituons nos jeunes à vivre dans un environnement agréable à vivre, à regarder, cela se traduira par bien souvent un autre comportement à l'extérieur du collège lorsqu'il s'agira de respecter des massifs ou autres dans nos communes. Cela rentre aussi dans l'éducation. Je reformule ma demande d'une ligne budgétaire mise à disposition, mais sur un projet pédagogique, bien évidemment, et en fonction de ce projet le Conseil Général pourrait aider à la réalisation d'espaces verts ou autres au sein même de nos collèges.

Pierre BARRAU :

Depuis le début de cette réunion, on a abordé des problèmes mesquins, mais on vient de parler d'une voiture...

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Restez sur le dossier cher collègue. Nous sommes sur l'Agenda 21 des collèges.

Pierre BARRAU :

J'en parlerai alors à la fin.

Robert PROVAIN :

Tout simplement il doit y avoir appel à projets, ce qui veut dire que les collèges sont directement concernés. C'est dans le cadre des conseils d'administration qu'un projet pédagogique est élaboré, et à partir de là le collège est associé en totalité avec ses enseignants, les élèves et l'administration. Quant aux modalités de versement de cette indemnité de 3 000 €, on peut en reparler, on peut en discuter. La commission collège va remettre sur l'établi le fonctionnement et la répartition de cette somme, mais sur le principe il faut s'y tenir, la subvention de 3 000 € est importante, et nous verrons d'une manière assez rapide les modalités qui pourront être mises en place pour que cette somme revienne aussi directement aux enseignants.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Vous verrez cela en commission.

Dominique VINCENT :

Je crois qu'il faudrait modifier un texte qui a été déposé dans tous les collèges disant que ces 3 000 € doivent être reversés aux associations qui interviennent. On n'a pas dit dans nos collèges qu'ils auraient la possibilité éventuellement d'acheter des plantes vertes pour faire des massifs. C'est technique. Je suis d'accord avec le rapporteur.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Cela fait partie du projet du collège. Donc, on verse cette somme au collège et le conseil d'administration du collège pourra répartir cette somme.

Dominique VINCENT :

Non. On dit au collège que la somme est de 3 000 €, et qu'il faut la reverser aux associations. Je siége dans les conseils d'administration... Il faut modifier le texte.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Il peut y avoir des aménagements par rapport à cela, on ne peut pas modifier le texte aujourd'hui. Actuellement c'est 3 000 € et le conseil d'administration peut au niveau du collège ventiler cette somme.

Dominique VINCENT :

Non. C'est interdit. Demandez à notre collègue Yves Lecaudey. Je siége dans les conseils d'administration des collèges. J'ai bien lu, parce qu'on m'en a fait le reproche. On attribue une somme pour une raison précise au niveau des associations. C'est bien. Je ne

critique pas cela. Mais pour faire autre chose, dans un projet pédagogique concret sur le terrain d'aménagement d'une cour, nous ne pouvons pas sortir cet argent.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Le Conseil Général donne une somme pour le fonctionnement des collèges, dont 3 000 € sont consacrés pour l'ingénierie par rapport à ce projet-là. C'est clair.

Jean-Jacques PARIS :

On octroie une association au principal. On lui dit de travailler avec elle et la somme est pour l'association. C'est cette question qui est posée. Est-ce qu'il n'est pas possible d'amener une compétence, mais en même temps que l'enseignant dispose d'un budget pour monter son projet.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Je répète que le budget des collèges, pour lesquels on consacre 15 M€, sert à des actions prévues par le collège. Vous verrez cela en commission.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Rapporteur : Jean Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

L'action en faveur de l'environnement est un axe politique fort de notre département, et doit s'inscrire pleinement dans sa politique de développement durable.

Préserver, valoriser, protéger et gérer notre environnement, sont autant d'enjeux majeurs pour notre collectivité. Les ajustements proposés au budget supplémentaire, dans le cadre de l'affectation de la totalité des crédits perçus au titre de la Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, ont pour but d'assurer la continuité des actions initiées au Budget Primitif.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Afin de poursuivre l'action sur les sites naturels départementaux et accompagner celle du Conservatoire de l'Espace Littoral, des communes et des tiers, l'enveloppe consacrée à la réalisation d'études, aux travaux d'aménagements et aux frais liés à la gestion, doit être abondée à partir de la TDENS.

Les dépenses d'investissements sont relatives aux projets sur l'île Nouvelle et au Domaine de Certes, et permettront d'effectuer les travaux nécessaires au maintien de la qualité des espaces naturels de la Gironde.

Les dépenses de fonctionnement vont conforter le partenariat avec les associations et les communes oeuvrant dans la gestion des milieux et d'assurer le suivi et l'entretien des sites.

En ce qui concerne la politique foncière, il s'agit de continuer des acquisitions amiables dans des secteurs prioritaires comme la réserve naturelle géologique de Saucats, le Delta de la Leyre et le Marais de la Vergne. Il s'agit aussi de faire face aux opportunités créées par les déclarations d'intention d'aliéner. Pour financer ces actions, il est nécessaire de doter cette opération en section investissement. L'enveloppe budgétaire correspondant à l'ensemble de ces actions s'élève à 2.567.830 € en Autorisations de Programme (AP) et 3.639.734 € en Crédits de Paiement (CP).

LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

La Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières, outil de sensibilisation et d'organisation de la gestion des cours d'eau girondins, solde ses engagements antérieurs. De nombreux travaux de restauration végétale et d'entretien des cours d'eau se dérouleront durant

le 2^o semestre, encadrés par des postes de techniciens-rivières en plein essor. L'enveloppe budgétaire correspondant à l'ensemble de ces actions s'élève à 50.000 € en Autorisations de Programme (AP) et 404.590 € en Crédits de Paiement (CP).

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les études portant sur la lutte contre les espèces invasives et la préservation des espèces patrimoniales se poursuivent. Outre les programmes grenouille-taureau et cistude d'Europe, le plan vison d'Europe (traitant également du vison d'Amérique) progresse. Des études sur le Lézard ocellé, les poissons migrateurs de la Garonne et la Dordogne, l'Angélique des estuaires et le suivi des populations d'Anguille européenne sur le bassin versant des lacs médocains seront engagées. Les actions conjuguées des partenaires sont plus que jamais nécessaires, au vu de la préoccupation liée au réel déclin de l'espèce sur notre territoire. Ces crédits de fonctionnement seront nécessaires à solder les engagements antérieurs. L'enveloppe budgétaire correspondant à l'ensemble de ces actions s'élève à 30.660 € en Crédits de Paiement (CP).

LA MAITRISE DES DECHETS ET ENERGIE

Les demandes de dotations supplémentaires au BS 2008, au titre de la politique "déchets" ne concernent que des opérations visant d'une part à solder des engagements antérieurs à 2008 et la maison passive à Bègles. Ces différents besoins nécessitent l'inscription de 224.737 € en AP et de 150.580 € en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir adopter les crédits nécessaires à la poursuite de la politique départementale de l'environnement qui s'élèvent globalement, et en tenant compte des apurements nécessaires à une bonne gestion, pour ce budget supplémentaire, en dépenses à 3.001.871 € en AP/AE et 4.225.563 € en CP et en recettes à 131.307 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION 10 - ENVIRONNEMENT : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Michel DUCHENE :

Oui, mon cher collègue, je m'interroge. Je ne suis pas véritablement rassuré, car le dossier est intéressant, mais il manque une partie relativement importante sur tout ce qui concerne l'étalement urbain. Vous parlez des espaces naturels sensibles, c'est tout à fait normal. Vous parlez de la protection du milieu naturel, et c'est très bien. Ce sont des politiques qui se mènent depuis de nombreuses années. Vous avez évoqué le Grenelle de l'Environnement, et d'une petite pirouette vous avez mis de côté cet événement

particulièrement important. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un Gouvernement se dote d'une volonté aussi forte, et d'une certaine manière d'une décision qui va nettement modifier le mode de développement et finalement nos comportements. C'est la première fois que dans l'histoire de notre pays on va aussi loin sur les notions de développement durable et d'écologie en général. Alors vous pouvez vous inquiéter sur le futur, sur la manière dont tout cela va s'organiser, sur les décisions qui seront prises ou pas, et je comprends vos interrogations. Mais on ne peut pas nier qu'il vient de se passer quelque chose dans notre pays.

Lorsque je lis votre document, je m'aperçois que l'on en reste à une écologie un peu basique. Aujourd'hui, les grandes décisions à prendre concernent l'étalement urbain. Je me rappelle que Gilles Savary me disait, il n'y a pas si longtemps, qu'on ne pourra pas faire autrement et qu'un jour on construira entre Arcachon et Bordeaux. Non, il nous faut préserver les espaces naturels, et votre document devrait l'évoquer. On devrait évoquer ce phénomène un peu particulier à la France de développement de la maison individuelle, des lotissements. On a toute une série d'outils réglementaires, que ce soit les POS - PLU, que cela soit le SDAU, mais on s'aperçoit en même temps lorsque l'on se promène dans notre département, que le mitage est de plus en plus important. Donc une question se pose. Avons-nous la volonté de densifier les centres urbains, d'éviter l'étalement urbain et de protéger les espaces naturels ? Peut-on considérer que Bordeaux Arcachon et le secteur d'Arcachon peuvent se développer et de manière un peu autonome de ces grands pôles ? C'est-à-dire en densifiant, pas obligatoirement en créant des structures qui permettront d'empiler les gens les uns sur les autres, mais en organisant une meilleure gestion de l'espace. Bref, avons-nous la volonté d'éviter l'étalement urbain, de resserrer les villes sur elles-mêmes, et donc d'une certaine manière, non seulement de protéger les espaces urbains et de réduire très nettement les coûts en déplacement ? Je crois que c'est l'enjeu pour le Département, c'est avoir une vision politique du Département, une vision de l'aménagement, sans obligatoirement faire de déclaration devant cette assemblée en disant à l'évidence que tous les maires se comportent bien. Non, ce n'est pas vrai, tous les maires ne se comportent pas bien, et l'on voit toute une série de permis de construire délivrés dans un certain nombre de communes, quelle que soit la sensibilité politique. Ce n'est pas stigmatiser un tel ou un tel. Mais considérez tout de même que le rôle du Département est d'affirmer, non seulement une vision du devenir de notre Département, mais aussi d'avoir un poids politique tel qu'il défende cette notion de densité, de resserrer les villes, les bourgs, les communes sur elles-mêmes et d'éviter cet étalement urbain.

Pierre AUGÉY :

Je ne peux pas laisser dire cela par notre collègue parce que d'abord il faudrait qu'il regarde l'histoire. Ce Gouvernement n'est pas le premier malheureusement à essayer de mettre en place cette politique de resserrement urbain au détriment des communes rurales. Le rapport Guichard en 1964 s'était essayé aussi et depuis beaucoup d'autres. Alors cher collègue, les maires ruraux ne sont pas aussi irresponsables que vous pouvez le penser. Je pense qu'on gère aussi chez nous l'étalement de la population, l'urbanisme on sait le gérer. Et si Madame Christine Boutin a pu se permettre avant-hier de dire à la commission d'urbanisme national de l'AMF que pour elle il fallait que les PLU ou les SCOT, etc., soient de compétence très rapidement des pays et non plus simplement des communes, que les compétences devaient être transférées. Croyez-moi qu'elle va se trouver en opposition avec sûrement les 30 000 maires ruraux de France qui pensent être responsables devant leurs

administrés pour gérer au plus près de la population ce problème d'urbanisme, et non pas introduire des niveaux où la population n'aura aucune prise pour justement pouvoir influencer la politique d'aménagement des territoires des communes.

D'autre part, vous savez très bien qu'en matière rurale, si par malheur on arrivait à déresponsabiliser ou même enlever aux communes rurales leur gestion chez elles, au moment où l'on voit justement nos communes s'enrichir d'une jeunesse qui vient s'y installer, les écoles primaires reprendre vie ainsi que les écoles maternelles - je sais bien ce que vous entendez dans votre langage par ville, vous ne voyez par ville que les chefs lieux de canton dans un premier temps et demain je ne sais pas quoi -, nos communes rurales se verraient vidées de leur école et c'est la vie de la commune qui disparaîtra. Croyez-moi, ce n'est pas demain la veille qu'on vous laissera faire cette politique-là.

Gilles SAVARY :

Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur nos propos privés. C'est une inquiétude que je manifestais de dire que l'urbanisme va sans doute spontanément aller vers le Sud Ouest, comme c'est le tropisme partout en Europe.

Je suis d'accord avec vous Michel Duchêne pour considérer qu'il faudrait le maîtriser le plus possible et éviter l'étalement urbain, qui est générateur de coûts considérables et qui est générateur de coûts sociaux également, puisque beaucoup de gens en difficulté cèdent au mirage de l'éloignement rural, et une fois qu'ils sont là-bas sont à la charge des maires parce qu'ils s'aperçoivent, pétrole aidant - augmentation du prix de l'essence - qu'ils dégradent considérablement leur pouvoir d'achat, et que l'eldorado lointain est en réalité terriblement difficile à gérer pour les familles.

Cela dit, le Grenelle de l'Environnement ce n'est pas le Lourdes de l'Environnement. On verra ce qu'il produira au total. J'observe aujourd'hui que le Président de la République est à l'inverse dans ses demandes de ce que Nicolas Hulot souhaitait. Taxer, baisser, donner une prime aux gens qui sont à l'extérieur pour se rendre dans les centres villes, c'est-à-dire incitation à l'étalement urbain. Si vous allez habiter loin vous aurez une prime pour vos transports individuels pour venir dans les cœurs de villes. Vous le savez, il a demandé cela. Je le dis parce qu'il faut être cohérent, et c'est une discussion de fond.

J'ajoute que sur ces questions d'étalement urbain, comme sur les questions de logement, le Département n'est pas la CUB, il n'a aucune compétence hiérarchique sur les communes. Il ne peut produire que des avis, et je pense qu'ici ils sont produits et nous en produirons d'autres de façon claire. Mais ce qu'il faut demander, si c'est votre souhait, c'est une réforme profonde de la décentralisation, c'est-à-dire éventuellement que les départements - je ne dis pas que je le partage - aient la possibilité, ou que l'Etat s'en ressaisisse, d'imposer les choses. A mon avis, ce n'est pas demain la veille. Il faut être très clair. On ne peut pas avoir le même raisonnement dans cette assemblée, qui n'exerce aucune tutelle sur les collectivités locales inférieures, que la communauté urbaine qui a une compétence déléguée. Il ne faut pas se méprendre pour engager des débats politiques intéressants mais qui seraient engagés dans un contresens. Nous aurons probablement à inciter les communes, comme on essaie de le faire sur le logement et dans d'autres domaines, ou dans les espaces naturels sensibles, plutôt que par coercition, car nous n'avons aucun moyen de coercition. J'en reviens à l'idée initiale, c'est pour cela que je me désespérais, en l'état actuel de nos institutions, de la

répartition de leurs compétences, de voir qu'on avait peu de moyen d'intervention pour éviter l'étalement urbain, si ce n'est la sagesse des maires. Je pense que l'on devrait pouvoir y arriver avec la sagesse des maires.

Jean-Jacques PARIS :

Pendant des années, les politiques ont multiplié les obstacles pour que nos concitoyens s'installent dans nos villes. Les salariés peu à peu, s'ils voulaient habiter dans des conditions possibles, étaient progressivement contraints de s'éloigner. Comme tous nos contemporains, s'ils souhaitaient acquérir leur petite maison, ils n'avaient pas d'autres choix que d'aller chercher de plus en plus loin. Vous avez souvent encouragé, notamment en matière locative, le De Robien, qui, pour beaucoup de nos contemporains, ne permet même plus l'accès à la location dans le parc privé. Tous ces facteurs ont conduit chacune des familles à se demander où elle allait habiter pour pouvoir soit acquérir une petite maison soit avoir une location à sa portée. Et vous constatez aujourd'hui que l'urbain s'est étalé. Mais, cela n'est que le produit des différentes mesures et politiques menées depuis vingt ans. Il serait paradoxal maintenant de culpabiliser ceux qui finalement n'y sont pas pour grand-chose.

Si l'on veut densifier de manière humaine et pas spéculative nos villes, il faudrait à ce moment-là refaciliter l'accès pour toutes les couches sociales moyennes et défavorisées, et cela va passer par de grandes politiques sociales, mais je ne pense pas que l'on en prenne le chemin. Chaque jour on nous annonce une mesure qui va encore détériorer le pouvoir d'achat des familles et abimer la vie des gens.

Alors, il y a d'énormes contradictions. C'est vrai que le Grenelle de l'environnement, de se dire que l'on va impulser des politiques qui vont à la fois intégrer l'économique, le social et l'environnemental, c'est formidable ! Qui n'y adhérerait pas dans ce monde qui est abimé de toute part ? Mais il y a tellement de choses contraires qui se développent en même temps, qu'il va falloir beaucoup d'énergie et de batailles populaires pour imposer des actes concrets. Dépassons le discours et prenons des décisions qui vont faciliter ce développement durable, et je pense que l'on pourra trouver des majorités fortes.

Jean-Marie DARMIAN :

Je voulais dire deux mots par rapport aux propositions de Michel Duchêne. Je partage moi aussi les préoccupations que vous avez en matière d'étalement urbain, mais je voulais dire que le Conseil Général n'attend pas le vote du BS pour être acteur dans ce domaine, parce que sur le territoire du Département vous avez un certain nombre d'actions concrètes en cours. Le SCOT du libournais est un acte concret, le SCOT du Bassin d'Arcachon est un acte concret de volonté des élus de gérer leur territoire, et le Conseil Général est partie prenante à travers la politique des pays dans cette gestion des territoires et de l'urbanisme. Il serait vain de croire que, hormis le SYSDAU et l'agglomération bordelaise, il n'y a pas d'action des élus sur le terrain de façon concrète pour lutter contre ce projet.

Par rapport à cela, je voulais dire que le Grenelle de l'environnement est un peu comme la messe Michel Duchêne : il y a les pratiquants, les croyants et il y a les athées. Je serais plutôt du côté des pratiquants que de celui des croyants. Et en l'occurrence sur le Grenelle de l'Environnement, ce qui est proposé au BS ce ne sont pas des principes, ce sont des actions concrètes chiffrées qui se traduisent par des millions d'euros. Certes, c'était peut-

être un peu désuet dans le principe, mais dans le choix aujourd'hui trois thèmes très concrets sont proposés d'ici la fin de l'année. Premièrement, la protection des espaces naturels sensibles. Peut-on être contre une protection des espaces naturels sensibles dans le contexte actuel de la pression foncière ? Le deuxième aspect est la protection de la biodiversité. N'est-ce pas un sujet commun à tout le monde actuellement qui nécessite une intervention de la part du Conseil Général ? Et le troisième point porte sur la maîtrise des déchets de l'énergie. Y-a-t-il un problème plus d'actualité ? C'est une réponse temporelle prise aujourd'hui par rapport à un budget supplémentaire qui est ce qu'il est, et qui permet justement, je m'en félicite, de dégager des marges financières qui permettent d'entrer dans ces actions de façon concrète avant la fin de l'année 2008.

Sur l'étalement urbain, vous savez comme moi, puisque vous siégez au SYSDAU, j'ai vu que Gilles Savary était chargé de cette compétence des SCOT, nous aurons l'occasion de ferrailer tous les deux sur l'étalement urbain et la position de l'agglomération bordelaise par rapport au développement de certaines villes centres qui ne demandent pas mieux que de concentrer leur urbanisme sur des territoires restreints.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**ESPACES NATURELS SENSIBLES – BILAN DES ACQUISITIONS
FINANCEES PAR LA TAXE DEPARTEMENTALE DES E.N.S. POUR 2007**

Rapporteur : Jean-Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 321-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a été chargé d'exercer, au nom du Département, le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles. Cette procédure mise en œuvre depuis 2005 permet un exercice plus efficace du droit de préemption.

Dans l'objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le Département a acquis 1 855 ha d'espaces naturels, soit par voie amiable, soit par voie de préemption sur l'ensemble de la Gironde.

Pour l'année 2007, le Département est intervenu dans 11 opérations foncières pour acquérir 74 ha 39 a 52 ca. Le coût de ces acquisitions s'est élevé à 234.005 €.

En conséquence, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir donner acte de la communication du bilan des acquisitions réalisées au titre des Espaces Naturels Sensibles pour l'année 2007, dans le cadre de la délégation prévue par l'article L 3221-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**AVIS DE LA COMMISSION 10 - ENVIRONNEMENT : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER (16) 1

REALISATIONS DE TYPE EXPERIMENTAL DENOMMEES "MICRO-CRECHES" Code de la santé Publique - Décret n° 2007-230 du 20 février 2007 - Application de l'article R 2324-47

Rapporteur : Edith MONCOUCUT

Mesdames, Messieurs,

Le dernier décret du 20 février 2007 article R 2324-47 du Code de la Santé Publique permet des réalisations de type expérimental, dénommées communément micro-crèches, établissements accueillant simultanément 9 enfants au maximum. Ces réalisations sont soumises comme les établissements d'accueil de la petite enfance à l'autorisation ou à l'avis motivé de Monsieur le Président du Conseil Général, et font l'objet d'une convention avec les principaux partenaires associés à l'expérimentation qui définit la durée, les modalités de fonctionnement, d'évaluation et de validation.

Pour atteindre ses objectifs, outre sa politique de subventionnement, le Conseil Général s'est doté d'un certain nombre de moyens, dont l'élaboration d'un schéma départemental pour l'accueil des jeunes enfants, adopté en assemblée plénière du 17 décembre 2007. Ce schéma prévoit, pour la mise en œuvre de ces réalisations expérimentales, l'élaboration d'un protocole départemental d'accompagnement, de suivi et d'évaluation de ces établissements, rédigé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, et également l'élaboration d'un modèle de convention type, proposé aux futurs gestionnaires en partenariat des trois institutions (Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales et Mutualité Sociale Agricole).

Monsieur le Président nous demande de bien vouloir adopter le modèle de convention type, ainsi que le protocole départemental d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des établissements expérimentaux.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - ENFANCE, FAMILLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain DAVID :

Je voulais savoir si ces mesures, concernant les micros crèches, étaient valables sur l'ensemble du territoire de notre Département, zones urbaines comprises ?

Edith MONCOUCUT :

Elles sont tout à fait valables sur l'ensemble du territoire, en milieu urbain ou en milieu rural, bien évidemment en fonction des besoins et des demandes au niveau des territoires.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

TRANSPORTS PUBLICS INTERURBAINS DE VOYAGEURS

Rapporteur : Michel FROUIN

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences légales, notre collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique dynamique concernant la gestion de son réseau départemental de transport interurbain. Elle porte sur :

- l'optimisation et la rationalisation de l'offre de transport aux besoins évalués dans une logique d'intermodalité (adaptation de l'offre de transport tant scolaire que commerciale, développement du plan de déplacement de proximité pour assurer l'équité territoriale et sociale, aménagement des pôles d'échanges, étude tarifaire avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Région...);

- la mise en place d'un système d'informations voyageurs (scénario en cours de finalisation pour lancement de la commande publique fin 2008 début 2009);

- la gestion des obligations légales en matière d'adultes, scolaires et étudiants handicapés (finalisation du schéma départemental d'accessibilité pour présentation à l'assemblée départementale d'ici la fin de l'année).

Afin d'assurer la continuité des nombreuses actions engagées par le Département en matière de transports terrestres, il est nécessaire d'ajuster le financement des opérations en cours de réalisation rattachées aux programmes suivants :

- Gestion du réseau interurbain Trans-Gironde (896 229 € en CP et 752 500 € en recettes). Les deux principaux postes de ce programme sont la compensation des tarifs de transport des lignes Trans-Gironde qui desservent la Communauté Urbaine de Bordeaux à hauteur de 130.000 € et un réajustement de la participation d'équilibre de la Délégation de Service Public du réseau Trans-Gironde à hauteur de 200.000 €.

- Transports des handicapés (report de 46 911 €).

- Transports scolaires (1 603 377 € nécessaire au fonctionnement des services).

- Pôles d'échanges intermodaux (96 768 € en AP et 229 620 en CP) La poursuite des projets des pôles d'échanges nécessite un complément de financement de 125 260 € pour le pôle Saint-Jean et 96 768 € en CP et 354 360 € en AP pour le pôle de Saint-André de Cubzac.

Dans cette optique, il nous est demandé d'adopter les propositions budgétaires relatives à notre politique de transport s'élevant à 96 768 € en AP et 2 776 137 en CP en dépenses et 1 282 500 en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 17 - TRANSPORTS ET INTERMODALITES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Michel FROUIN :

Je voudrais préciser que le site Internet du Conseil Général est très riche dans le cadre de la communication et des informations diverses dans l'ensemble des compétences. Le domaine des transports en est l'illustration parfaite. Les Girondins témoignent leur satisfaction à ce sujet. Je cite notamment les inscriptions scolaires qui, dans la même période par rapport à l'année passée, ont doublé, l'opération bus plage, l'offre de transports, l'intermodalité. Je tiens à remercier notre collègue Anne-Marie Keiser qui nous a permis d'assurer ce travail.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

RESEAU TRANS-GIRONDE-TARIFICATION 2008/2009

Rapporteur : Michel FROUIN

Mesdames, Messieurs,

En prévision de la prochaine année scolaire 2008 – 2009, il est nécessaire de fixer, dès à présent, les tarifs des transports en respectant les principes d'harmonisation arrêtés depuis la rentrée 2006.

- Le minimum de perception passe de 78 € à 83 € pour les élèves subventionnés à 90 %.

- La participation familiale pour les élèves hors secteur est maintenue à trois fois le tarif de base, soit 249 €.

- Le tarif pour les élèves domiciliés à moins de 3 kilomètres de leur établissement, égal à une fois et demie le tarif de base passe de 117 € à 125 €.

- Le tarif pour les élèves hors CUB qui utilisent le réseau TBC passe à 50 €.

- Le tarif des bagages passe de 5,50 € à 1 €.

- Un nouveau titre "Modalis jeune" est créé à compter du 1^{er} septembre 2008 en faveur des jeunes de moins de 28 ans. Ce titre permettra d'atteindre jusqu'à 48 % de réduction sur le plein tarif.

En conséquence, il nous est demandé d'approuver les nouvelles modalités relatives à la tarification des Transports Scolaires, et autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.

AVIS DE LA COMMISSION 17 - TRANSPORTS ET INTERMODALITES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Michel DUCHENE :

On ne peut que se féliciter de ces décisions. Depuis de nombreuses années notre groupe était intervenu pour demander à ce qu'il y ait une véritable intermodalité. Le soutien du Conseil Général aux différents pôles intermodaux, en particulier le pôle Saint-Jean, est une très bonne chose. L'action menée aujourd'hui avec la CUB pour une seule et même billettique est particulièrement intéressante et performante. Dommage qu'elle arrive aussi tard ; nous le demandions depuis près de cinq ans. Juste une parenthèse pour dire que c'est une très bonne chose d'avoir abaissé le prix des bagages, 5,50 € c'est très élevé, en particulier pour ceux qui mettent leur vélo dans les bus, dans les cars. Mais par contre je ferai deux propositions. La

première est d'inciter encore notre gestionnaire à utiliser des cars moins polluants et plus écologiques si je puis dire, car ils restent encore très polluants, il suffit de les observer lorsqu'ils stationnent, lorsqu'ils démarrent. La deuxième chose est que l'on ait peut-être un jour une proposition sur la vitesse commerciale. On se pose souvent la question dans les grands centres urbains des voies de bus en site propre, on se le pose peu pour le réseau TransGironde, mais aujourd'hui l'évolution de la circulation fait que certains de nos cars sont bloqués dans les embouteillages à certains points spécifiques. Un aménagement peu coûteux, parfois dérisoire, pourrait permettre de donner une priorité à ces cars. Je suggère au rapporteur que l'on ait un jour une série de propositions sur la manière dont on pourrait améliorer la vitesse commerciale du réseau TransGironde.

Dominique VINCENT :

Très rapidement, même si ce n'est pas forcément lié au tarif. J'ai pu observer que dans certains cas les bus mis à la disposition des élèves ne possédaient pas de ceinture de sécurité. Certes, la loi ne vaut que pour les véhicules acquis à compter d'une certaine année, mais nous avons aussi une responsabilité morale. Je sais que le service fait beaucoup avec des visites, mais malheureusement il nous arrive d'avoir des bus qui circulent sans ceinture de sécurité, et le jour où nous aurons un accident on viendra nous réclamer des comptes. Ce serait dommageable, compte tenu le sérieux de ce service qui fait du très bon travail. Essayons d'être vigilants et d'imposer à la société et dans notre convention cette exigence d'avoir sur tous nos bus des ceintures de sécurité. Je félicite et remercie le service qui fait un très bon travail au niveau des collégiens et autres.

Jean-Jacques PARIS :

Simplement pour exprimer mon regret, parce que cette délibération a des aspects plus ou moins positifs. A sa faveur, on est en train de se prononcer sur une augmentation des tarifications pour un certain nombre de familles, et je trouve que cela tombe assez mal dans cette période où l'on essaie de tout faire pour encourager nos concitoyens à utiliser les transports publics, dans une période où le pouvoir d'achat des familles est bousculé. Bien entendu, tout ce qui va dans le sens de l'intermodalité, Michel Duchêne, vous savez très bien que pour avancer dans ce domaine il faut beaucoup de temps, beaucoup de travail, et qu'il a fallu dix ans pour qu'une idée tout à fait utile puisse se mettre en œuvre progressivement, parce que l'on a affaire à plusieurs réseaux. Souvenez-vous, c'était déjà il y a dix ans, que je proposais à cette assemblée de mettre en place un syndicat mixte des transports, pour justement réfléchir ensemble sur la gestion des recettes et des tarifications, sur l'organisation de l'articulation entre les différents réseaux. Parce que ce qui peut inciter chacun de nous à prendre les transports, c'est d'avoir une articulation tout à fait fiable entre les différents modes de transports, ce qui n'est pas toujours le cas encore, vous en conviendrez.

Je suis gêné par cette tarification que l'on augmente, notamment pour les transports scolaires et quand même le budget de nos transports scolaires est important. Cette manne nous la versons aux transporteurs, particulièrement à celui qui est le plus présent et qui encaisse environ 80 % de notre budget. Je trouve qu'il serait peut-être temps de renégocier avec ces transporteurs, parce qu'il me semble que l'on peut être plus exigeant avec eux dans un certain nombre de domaines, pour tout à la fois peut-être rendre le transport plus efficace, mais aussi pour ne pas peser une nouvelle fois sur le budget des familles.

Michel FROUIN :

Il y a trois interventions. Michel Duchêne le partenariat entre le Conseil Général la CUB et la Région est un partenariat que l'on a voulu de plus en plus serré, et il n'est pas facile à gérer aussi soupagement que nous le voudrions. Autant avec la CUB nous arrivons à pouvoir mener le partenariat dans de bonnes conditions, je ne dis pas qu'il est mauvais avec la Région, mais la Région dépendant de la SNCF c'est beaucoup plus difficile, et dans le cadre de l'intermodalité nous n'avons pas encore le résultat que nous escomptions parce que la SNCF émet quelques difficultés. Néanmoins, je crois que nous devons évoluer dans cet esprit-là, et tout le monde est bien conscient qu'il faut travailler de concert. Jean-Jacques Paris tout à l'heure parlait d'un syndicat mixte et cela ne serait probablement qu'à ce prix que nous pourrions avoir véritablement le partenariat le plus efficace possible.

En ce qui concerne les cars moins polluants ou la vitesse commerciale, nous menons des réflexions que nous menons, car ce sont des problèmes très sérieux. Quand on parle de développement durable c'est à prendre en compte. Nous le faisons. Ce sont des consignes que nous avons données, des pistes de réflexion que nous suivons. J'espère que nous pourrions aboutir, je ne dis pas immédiatement, mais dans le cadre, en particulier de la loi concernant l'égalité des chances pour tous, où il devra y avoir un renouvellement de matériel qui implique de gros financements dus à l'accessibilité, le problème de la pollution sera de ce fait pris en compte dans des délais assez courts.

En ce qui concerne l'intervention de Dominique Vincent sur le problème de la ceinture dans tous les bus, je dois dire qu'à 99 % les bus en sont dotés. Les bus circulant sans ceinture de sécurité, qui sont encore tolérés si l'on peut dire, sont des bus surtout de remplacement. Nos consignes envers les transporteurs sont de demander à ce qu'il n'y ait plus que des bus équipés de ceinture. Un suivi très attentif est réalisé à ce sujet, et d'ailleurs les services et Madame Laurence Pariès, en particulier, assurent des contrôles sérieux et stricts. Et nous allons dans cet esprit-là car la sécurité est un problème majeur.

En ce qui concerne Jean-Jacques Paris, la création d'un syndicat mixte fait l'objet d'une réflexion, qui n'est pas encore abordé au fond, mais dans la mesure où il faut que ce partenariat soit le plus efficace possible et que l'on puisse tous parler le même langage, c'est une piste intéressante.

En ce qui concerne les tarifs, ce n'est pas de gaité de cœur que nous augmentons. Il y a un conventionnement, des dispositions sont prises, et annuellement cette augmentation est traduite bien sûr dans les faits, puisque les critères tiennent compte de l'amortissement, des hausses diverses, des salaires, des fluides, etc. Cette année on a essayé de faire au plus juste. Dans le cadre de la carte Modalis, pour les jeunes de moins de 28 ans, on a même essayé d'apporter une compensation par une baisse de presque 50 %. Mais il est bien certain qu'il y a encore cette différence variant entre les scolaires et les commerciaux de 3 à 5 %, et qui n'est pas évidemment quelque chose qui nous amuse, bien au contraire. Néanmoins, dans le cas présent, il nous était difficile de faire autrement, et c'est pour cela que nous faisons cette proposition aujourd'hui.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**OBLIGATION DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES –
1 % : REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA MISE EN PLACE
DES COMITES ARTISTIQUES ET LEUR FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Mesdames, Messieurs,

En application du décret relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques, dite du 1 %, le Conseil Général procède au lancement d'un programme de commandes artistiques et doit pour ce faire constituer des comités artistiques par opération, dont le fonctionnement est régi par un règlement intérieur.

Le Conseil Général a entrepris un programme d'accompagnement en direction des artistes, dont le secteur est en difficulté, qui se concrétise par la mise en place d'outils d'évaluation, d'accompagnement et de mutualisation visant à consolider l'emploi culturel.

Le secteur des arts plastiques et visuels est particulièrement touché au regard du nombre d'allocataire du RMI en Gironde. Aussi, l'application du 1 % représente l'élargissement nécessaire d'une politique de soutien direct à la création et favorise la professionnalisation des artistes en dispensant une aide économique essentielle.

La procédure d'obligation de décoration des constructions publiques consiste à consacrer 1 % du coût d'une construction publique à la réalisation d'une ou plusieurs œuvres originales d'artistes vivants, qui sera appliquée sur les constructions neuves, extension et réhabilitations. Un comité artistique doit être constitué pour examiner les projets artistiques et sera constitué ainsi qu'il est précisé dans le rapport du Président.

Les différentes directions et services opérationnels concernées travaillent de façon associée afin d'établir la programmation et le suivi des bâtiments concernés par le 1 %.

En conclusion, il nous est demandé :

- de valider le règlement intérieur relatif à la mise en place et au fonctionnement des comités artistiques,
- de valider la composition des comités artistiques.

**AVIS DE LA COMMISSION 18 - DEVELOPPEMENT CULTUREL : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Michel DUCHENE :

Si je comprends bien, ce comité artistique est composé du Président du Conseil Général, du Vice-Président chargé de la culture, c'est bien cela ? Normalement quatre personnes et deux autres personnes. Ces personnes peuvent-elles être des élus ou pas ?

Isabelle DEXPERT :

Le comité artistique est composé de sept personnes, dont quatre sont désignées par le Conseil Général de la Gironde.

Michel DUCHENE :

En plus du Président et du Vice-Président ? Non je ne pense pas. C'est le Président et le Vice-Président et deux autres personnes à désigner. Dans ce cas là, notre groupe propose qu'il y ait un représentant de l'opposition dans ce comité, si vous en étiez d'accord.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

On prend note de la proposition confirmée par Yves d'Amecourt.

Jean-Jacques PARIS :

Ce serait bien qu'il y ait aussi un représentant de notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Il est pris note des propositions.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

PARCOURS DE DECOUVERTES CULTURELLES

Rapporteur : Hervé DE GABORY

Mesdames, Messieurs,

Les parcours de découvertes culturelles, adoptés au BP 2008, permettent l'accès à la culture des personnes qui en sont éloignées, sur la base d'un partenariat entre les MDSI, l'IDDAC, des opérateurs culturels et des structures d'accompagnement. Après quelques mois de fonctionnement, il s'avère nécessaire d'apporter deux modifications au règlement d'intervention, sans incidence financière :

- la participation de 1 € par usager et par spectacle sera appliquée uniquement aux adultes, de façon à ne pas pénaliser les familles,
- des personnels du secteur médico-social participent à des formations à l'accompagnement culturel impliquant leur participation à des ateliers, des spectacles, des visites et des rencontres ; dans ce cadre, le Conseil Général prendra en charge la totalité des frais de billetterie, sans participation financière des personnels.

En conclusion, il nous est demandé d'adopter les ajustements du règlement d'intervention des parcours de découvertes culturelles, tels que précisés dans ce rapport.

**AVIS DE LA COMMISSION 18 - DEVELOPPEMENT CULTUREL : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Sur le dossier précédent, il est pris acte des diverses demandes qui seront discutées en commission.

Nous reprendrons nos travaux à 14 h 30. Bon appétit

La séance est levée à 12 h 30.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde

Le Président du Conseil Général,

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde

